



FONDS POUR L'ARBRE

S'UNIR POUR LES HAIES

2023-2024
Bilan du programme

© Photo Karolina Sambarska





La saison 2023-2024 a été riche en défis et en opportunités pour les haies et le Fonds pour l'Arbre. Notre engagement envers les arbres champêtres s'est renforcé face à un contexte climatique, agricole et sociétal de plus en plus complexe. Les reculs des politiques agricoles françaises et européennes et les revendications des agriculteurs qui ont été au cœur des actualités, ont mis en lumière un profond malaise. Ils mettent en évidence l'urgence d'une transformation de modèles à bout de souffle, vers des systèmes efficaces et plus résilients.

Dans le même temps, le Pacte en faveur de la haie, mesure historique et sans précédent de l'État, vient appuyer la nécessité de soutenir une agriculture de demain qui remet l'arbre au cœur de nos paysages ruraux.

Pour la saison 2023-2024, le Fonds pour l'Arbre, héritage d'années d'actions pour le bocage, a soutenu sans relâche les acteurs de la haie dans les territoires agricoles. Ce réseau d'acteurs territoriaux et d'experts, analyse les contextes pédoclimatiques, culturels et paysagers pour accompagner la transition agroécologique.

Ils déploient des méthodes éprouvées, parfois depuis plus de 30 ans sur leurs territoires, et continuent d'expérimenter de nouvelles solutions adaptées au changement climatique. Cette approche durable de proximité est essentielle pour être utile au monde agricole. Le collectif du Fonds pour l'Arbre, composé d'experts et de mécènes engagés, s'est réuni à plusieurs reprises, sur le terrain et en séminaires de travail. Ces temps collectifs de réflexion ont permis d'écrire une vision commune bientôt suivie d'une nouvelle stratégie.

En 2024, de nouveaux partenaires nous ont rejoints (Beauvallet, SOVEN) et nous les en remercions. Ainsi, le Fonds pour l'Arbre, par son apport pérenne en financements privés, joue un rôle moteur aux côtés des politiques publiques, et indispensable pour soutenir une dynamique durable de restauration et de préservation de notre patrimoine bocager et arboré.

Le Fonds pour l'Arbre se veut agile et utile pour les opérateurs de terrain et les Afac Régionales en leur permettant de faire remonter des expériences innovantes. Dès 2025, nous souhaitons aussi faire connaître davantage la haie en impliquant un public plus large de citoyens, qui pourront ainsi soutenir une agriculture arborée et souhaitable.

Enfin, nous remercions le réseau Afac-Agroforesteries pour son engagement et son travail de mise en œuvre de notre programme de terrain et nos mécènes qui rendent ce programme de terrain possible. En continuant à travailler ensemble, nous pouvons atteindre des objectifs encore plus ambitieux et contribuer à des paysages plus résilients.

Bonne lecture à tous.



Sylvie Monier et Jean-Philippe Beau-Douëzy,
Co-présidents du Fonds pour l'Arbre

Bilan du programme 2023-24

Rédaction

- Isaure Quillien, Responsable gestion, animation et mécénat du Fonds pour l'Arbre
- Andréa Gobillard, Assistante gestion et animation du Fond pour l'Arbre
- Emma Houplain, Chargée de projet Label Haie
- Maxence Belle, Chargé de projet Label Haie
- Benjamin Gourlin, Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local
- Paule Pointereau, Responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries
- Baptiste Sanson, Responsable stratégie et projets, Afac-Agroforesteries

Traitement des données et cartographie

- Isaure Quillien, Responsable gestion, animation et mécénat du Fonds pour l'Arbre
- Andréa Gobillard, Assistante gestion et animation du Fond pour l'Arbre
- Emma Houplain, Chargée de projet Label Haie
- Maxence Belle, Chargé de projet Label Haie
- Benjamin Gourlin, Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local
- Lauranne Pille, géomaticienne - programmatrice et gestionnaire de base de données, Afac-Agroforesteries

Relecture

- Marine Segura, responsable du programme Plant For Life, Fondation Yves Rocher
- Isis Gonzalez Amaral, cheffe de projets Plantons pour la Planète, Fondation Yves Rocher

Conception graphique et mise en page

- Maya Vavasseur, assistante communication, Afac-Agroforesteries

BILAN DU PROGRAMME 2023-2024	11
I L'Appel à projets	17
Processus de candidature et modalités de sélection	18
Candidatures à l'appel à projets	22
Structures opératrices sélectionnées	24
II Végétal local: soutien à une filière graines et plants en plein essor	31
Une démarche pionnière pour la cohérence écologique des haies	32
Le dynamisme de la filière de production de jeunes plants agroforestiers	36
Un programme évolutif, ancré dans les territoires	40
III La réimplantation de la haie et de l'arbre champêtre	47
Zones de plantations et essences plantées	50
Un programme prescripteur de Végétal local	56
Les gestionnaires planteurs, typologie et intérêts pour la plantation	62
IV Le déploiement du Label Haie pour assurer la gestion durable sur le long terme	69
Les dynamiques régionales impulsées par les Référents régionaux Label Haie	70
Des territoires engagés dans la mise en oeuvre territoriale du Label Haie	76
V Les Afac régionales pour une structuration du réseau en région	85
Qu'est-ce qu'une Afac régionale et quels sont ses objectifs ?	86
Portraits des Afac régionales	88
Perspectives de constitution de nouvelles Afac	102

GLOSSAIRE

OPÉRATEURS

Organismes agissant en faveur du maintien et du développement de l'arbre hors forêt, des haies, du bocage et de l'agroforesterie. Ces structures ont la compétence d'accompagnement technique et d'animation territoriale sur le domaine de la haie champêtre et constituent le réseau Afac-Agroforesteries.

Types d'organismes : les structures locales dédiées à l'arbre et à la haie, les structures environnementales, les structures d'accompagnement agricole, les structures de développement de filières de l'arbre, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

GESTIONNAIRE DE HAIE OU GESTIONNAIRE PLANTEUR

Individu ou entreprise possédant le terrain sur lequel a lieu la plantation (majoritairement des agriculteurs) et/ou ayant la responsabilité de gestion des haies existantes. Ils sont accompagnés par des opérateurs dans leurs projets de gestion, de valorisation et de plantation de haies.

RÉFÉRENT LABEL HAIE

Le référent régional Label Haie accompagne le déploiement du Label Haie dans sa région en promouvant les tenants et aboutissants du Label Haie, en ayant une très fine connaissance du Label et en formant de nouveaux auditeurs Label Haie. Chaque région dispose d'un ou plusieurs référent(s) régional(aux) issu(s) d'une ou plusieurs structures.

PRÉ-AUDIT LABEL HAIE

Étape qui consiste à évaluer les pratiques de gestion des haies d'un agriculteur et à vérifier si ce dernier peut être labellisé Label Haie. La réalisation d'un pré-audit, effectué par un auditeur Label Haie habilité, est recommandée mais non obligatoire dans la procédure de certification.

CORRESPONDANT VÉGÉTAL LOCAL

Issus des réseaux des Conservatoires botaniques nationaux et de l'Afac-Agroforesteries, les 34 correspondants locaux Végétal local assurent l'interface entre l'animation nationale de la marque Végétal local et les acteurs dans les territoires (bénéficiaires, candidats, utilisateurs et prescripteurs...). Rattachés géographiquement à une ou plusieurs région(s) biogéographique(s) (région d'origine au sens de la marque), ils ont pour mission d'assurer une expertise technique, de contribuer à la communication et à la diffusion des informations, d'assurer des formations et d'apporter un appui à l'émergence des filières de collecte et de production de végétaux marqués Végétal local.

PGDH

Le Plan de Gestion Durable des Haies est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Ce diagnostic initial aide l'exploitant à mettre en place un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Le PGDH est réalisé par le conseiller bocage-agroforestier agréé pour accompagner l'agriculteur dans la réappropriation de ses haies et dans ses changements de pratiques.

AMI

Appel à manifestation d'intérêt.

OCG

Organisation collective de gestionnaires. L'ensemble des gestionnaires affiliés à une OCG bénéficie de fait de la certification Label Haie. L'OCG en tant qu'entité légale, est le détenteur du certificat Label Haie.

CGA

Concours Général Agricole.

Nous sommes un collectif d'acteurs engagés pour la haie et l'arbre champêtre. Nous visons à préserver, restaurer, développer et gérer notre patrimoine naturel et nos paysages au service de la transition écologique et agricole dans l'intérêt général.

Nous menons avec exigence des actions concrètes et durables adaptées aux besoins des territoires :

- à tous les échelons : local, régional, national ;
- en mutualisant nos ressources humaines, économiques et techniques.



A ÉTÉ CRÉÉ PAR



&



AVEC





BILAN DU PROGRAMME 2023-2024

DÉPENSES

1 210 896 €

RESSOURCES

1 210 895 €

ANIMATION TERRITORIALE
Accompagner la plantation
et la gestion de haies (part opérateurs)
769 768 €

ANIMATION NATIONALE
Coordination du programme, du CGA,
des animations-plantation et de renforcement
du mécénat (part Afac-Agroforesteries)
291 980 €

ANIMATION RÉGIONALE
Développer une animation régionale pour l'arbre
et la haie (Part Afac-Régionale)
90 000 €

FONCTIONNEMENT DU FONDS
Comptabilité, plateforme de candidature
et d'animation, administration
57 647 €

Caudalie - 494 348 €

Fondation Yves Rocher - 307 239 €

La Boulangère & Co - 67 826 €

Maisons du Monde Foundation - 52 826 €

Fondation Ecotone - 50 000 €

Olga - 45 000 €

Fondation Petzl - 30 000 €

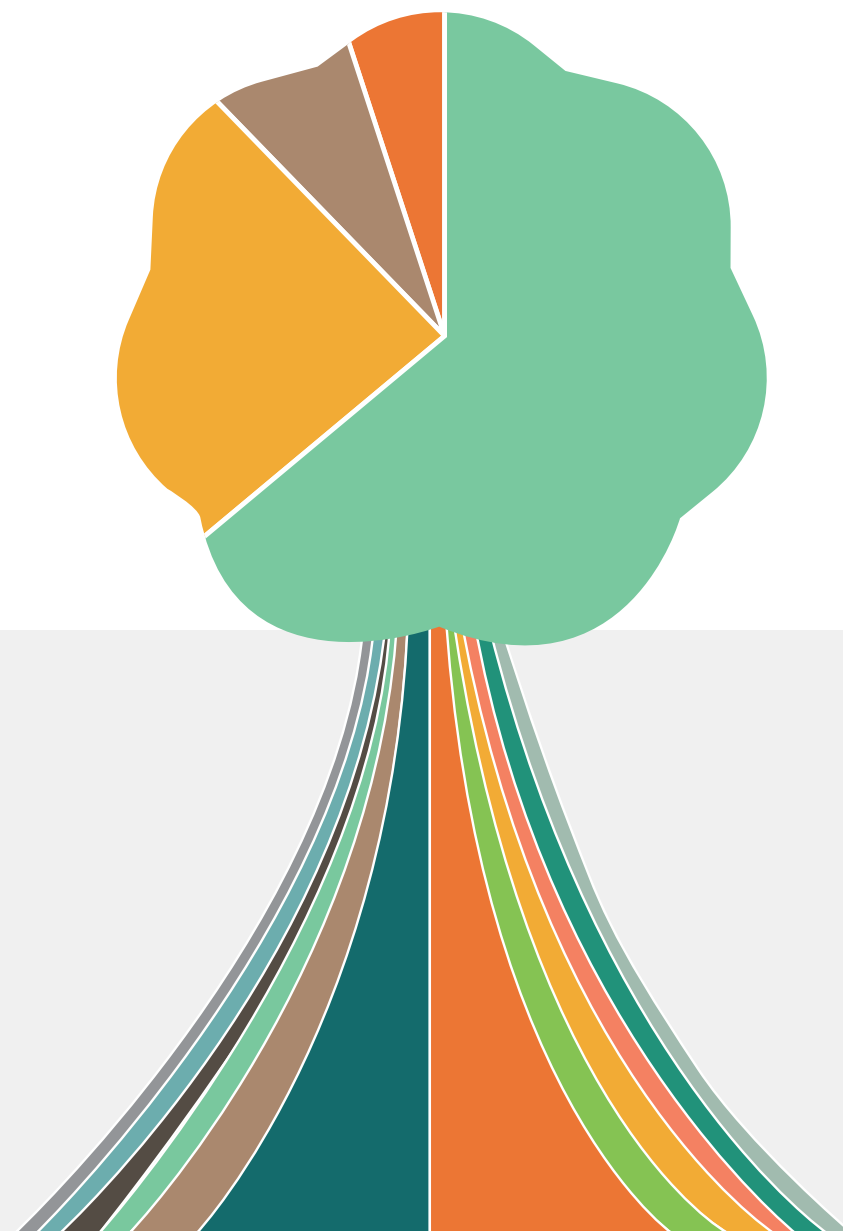
Fondation Nature & Découvertes - 30 000 €

Groupe M6 - 30 000 €

SOVEN - 30 000 €

Reprises de fonds non dépensés
saison 2022-23 - 38 852 €

Intérêts bancaires - 4 804 €



42%

PLANTATION DE HAIES (AIDE N°1)

23%

**DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE
VÉGÉTAL LOCAL (AIDE N°1, N°2 & N°7)**

21%

**RESTAURATION DES HAIES
(AIDE N°3 & N°4)**

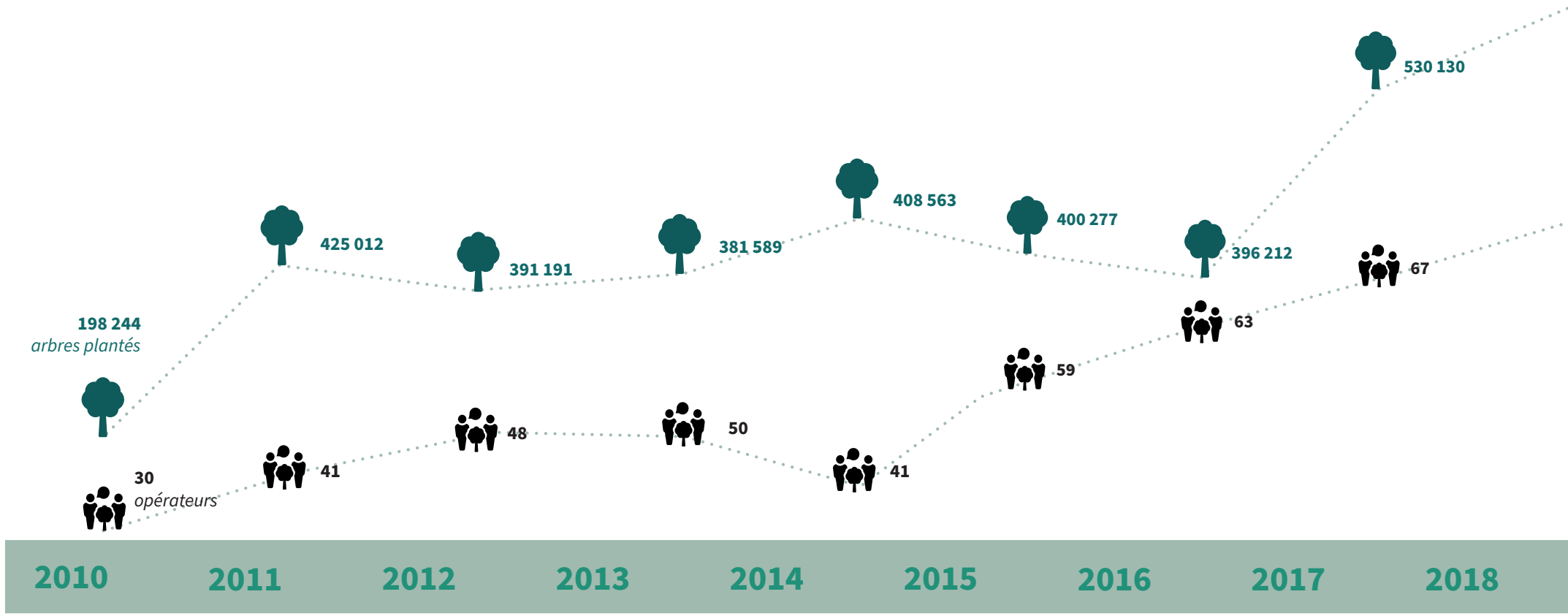
11%

**CONSTRUIRE UNE POLITIQUE RÉGIONALE
EN FAVEUR DES HAIES (AIDE N°5 & N°6)**

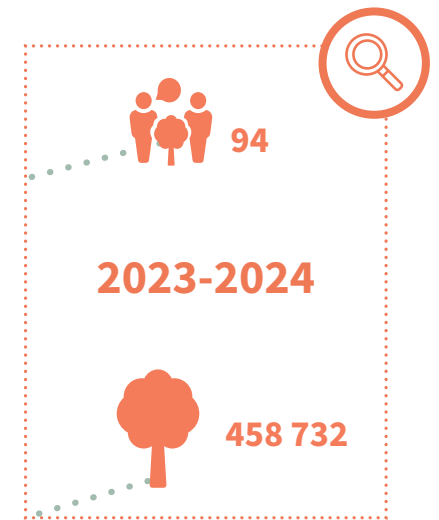
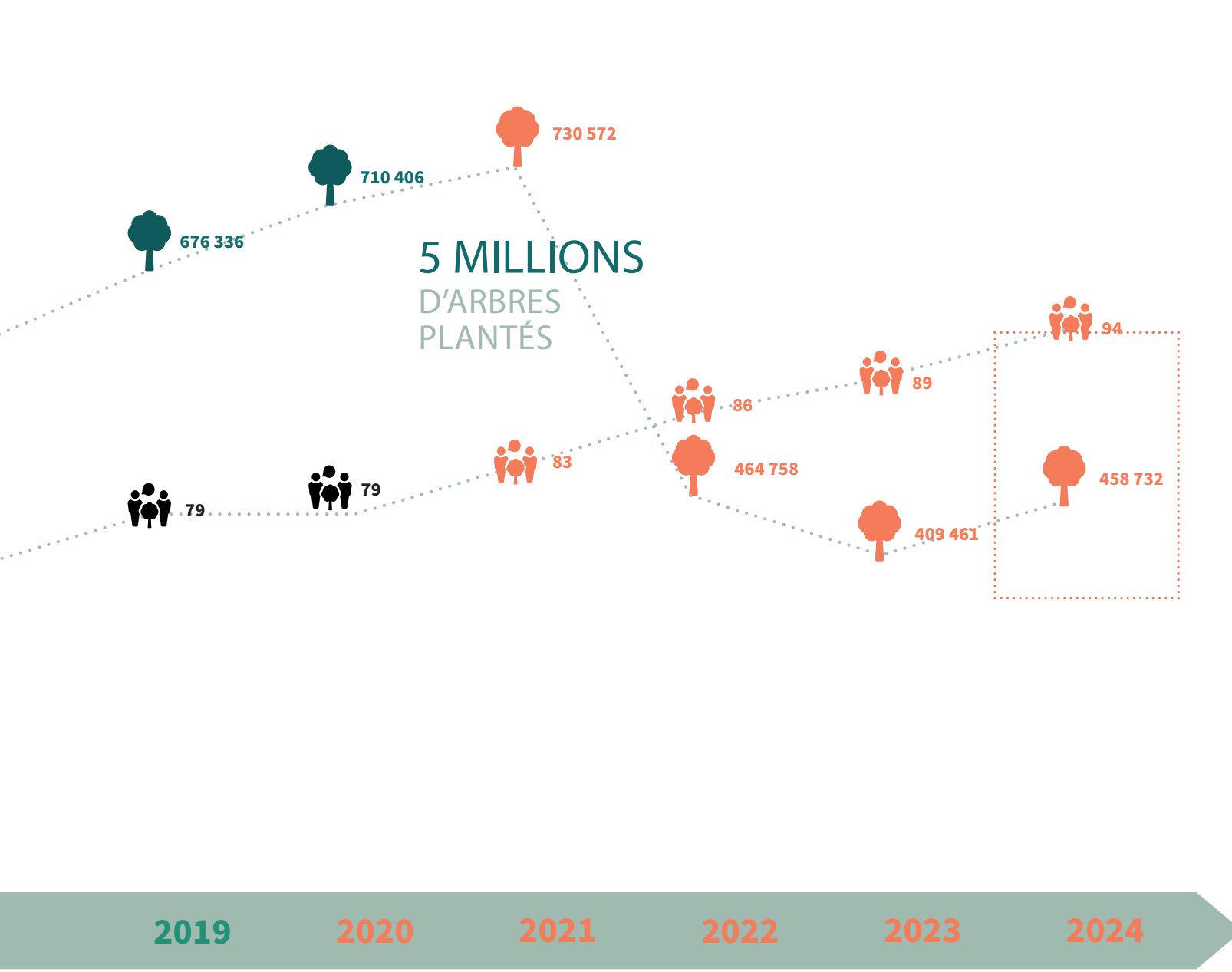
3%

**SENSIBILISATION AU GRAND PUBLIC
(AIDE N°8)**

% calculé par rapport au total reversé aux bénéficiaire
du programme du Fonds pour l'Arbre



Programme Plantons



909
SITES DE PLANTATIONS

11
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX LABEL HAIE

57%
DE TAUX VÉGÉTAL LOCAL PLANTÉ

18
CORRESPONDANTS LOCAUX VÉGÉTAL LOCAL

6
AFAC RÉGIONALES

2019 2020 2021 2022 2023 2024

Programme du Fonds pour l'Arbre





I. L'APPEL À PROJETS

1. Processus de candidature et modalités de sélection



©Photo : Pierre Honoré



Les aides de l'appel à projets pour soutenir les actions des opérateurs en faveur de l'arbre et la haie dans les territoires :

AIDE N°1

Réimplanter la haie et l'arbre champêtre + bonus pour les plants de la marque Végétal local

AIDE N°1 BONIFIÉE

Planter avec du Végétal local : + 0,22€ par plant Végétal local

AIDE N°2

Développer la filière Végétal local : bonus de 0,81€ par plant Végétal local (s'additionnant à l'aide n°1 bonifiée)

AIDE N°3

Déployer le Label Haie sur son territoire : 2 000€ à 10 000€ par opérateur

AIDE N°4

Accompagner le déploiement régional du Label Haie : 2 000€ à 10 000€ par référents régional Label Haie

AIDE N°5

Développer des politiques globales régionales pour la haie : de 5 000€ à 15 000€ par Afac régionale

AIDE N°6

Nouvelle Afac régionale : se structurer à l'échelle régionale : de 3 000€ à 10 000€ par Nouvelle Afac Régionale

Ces aides peuvent être cumulées ou sollicitées de façon indépendante.

L'ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le Programme du Fonds pour l'Arbre oriente ses fonds vers une animation globale qui offre les conditions de durabilité des haies, qu'elles soient plantées ou restaurées. Afin de renforcer les garanties de durabilité des actions des opérateurs sélectionnés, le processus de candidature a évolué grâce au travail de concertation mené par la Commission du Fonds pour l'Arbre en début d'année 2023. Les formulaires de candidature et les pièces justificatives demandées ont été revus.

L'objectif est de vérifier en fonction des aides demandées : **les références techniques, l'expertise en matière de plantation et de gestion, la diversité d'actions, le portage d'un projet et d'une vision à long terme sur l'arbre et la haie ou encore l'implication dans les filières locales de Végétal local, etc.**

- Création d'une fiche d'identification de la structure à remplir par le candidat qui présente son projet territorial dans sa globalité en faveur de la haie.
- Création d'un formulaire de candidature par aide permettant au candidat de préciser les actions que la structure a prévu de mettre en œuvre pour accomplir le projet territorial en faveur de la haie cette année. L'aide du Fonds pour l'Arbre a vocation à être utilisée comme une "brique financière" permettant de soutenir l'animation en complémentarité avec d'autres financements acquis (publics et/ou privés).
- Modification de la liste des pièces justificatives et complémentaires demandées par aide (cf. ci-contre).

La Commission du Fonds pour l'Arbre a mené dans la foulée un travail collaboratif pour faire évoluer les grilles de notation des candidatures pour les adapter aux nouveaux formulaires. Les grilles de notations (une par aide) permettent de mettre en valeur les points suivants :

- La qualification du projet global de la structure (l'expérience de la structure, la pertinence du projet porté par la structure au regard du contexte territorial,

la diversité des publics cibles, l'ancrage territorial de l'organisme);

- La qualification des ressources humaines mobilisées;
- Les financements mobilisés;
- La qualification de l'animation que la structure compte voir co-financer;
- Les références techniques et l'expertise en matière de plantation et de gestion (pour l'aide n°1 uniquement « Réimplanter la haie et l'arbre champêtre »).

Les grilles servent également de support aux entretiens individuels sollicités par certaines structures qui ont été refusées ou qui souhaitent monter en compétences et s'ouvrir à d'autres aides. Grâce à la grille, il est possible d'avoir une vue d'ensemble sur leurs actions, leurs marges de progression et points faibles.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les membres des jurys ont été sélectionnés par la Commission du Fonds pour l'Arbre pour leur capacité d'évaluation technique des dossiers et leur impartialité. Les quatre jurys techniques réunis cette année étaient chacun composés d'un Président non bénéficiaire, de membres de la Commission du Fonds pour l'Arbre, d'opérateurs et d'une salariée de l'Afac-Agroforesteries. Chaque jury s'est penché sur une trentaine de dossiers afin d'émettre un avis définitif favorable ou défavorable sur chaque candidature et donner les points forts et les points d'améliorations des candidatures. Le jury final n'impliquant aucun opérateur bénéficiaire a défini le taux d'abattement par catégorie et le niveau de plafonnement des nouveaux opérateurs afin d'assurer l'équilibrage global des aides en fonction de l'enveloppe disponible.

L'animation territoriale, clé de voûte du Programme

En sélectionnant des structures engagées dans une stratégie territoriale ambitieuse, Le Fonds pour l'Arbre s'assure de soutenir l'accompagnement de projets s'inscrivant dans une démarche qualitative et durable. Afin de

stopper l'érosion des haies et de redonner une place à l'arbre hors forêt il est indispensable de conduire une animation de territoire assurant le développement d'un contexte favorable à la durabilité, à la restauration et au déploiement des haies et autres formes arborées. En effet, replanter des haies sans s'attaquer aux causes structurelles de leur destruction ne permet pas de créer des conditions pour faire de la haie, un levier de transition pour l'agriculture, nos territoires, notre environnement, notre économie et notre cadre de vie. Les programmes de plantation de ces 20 dernières années, sans suivi ni formation des gestionnaires à la bonne gestion de ces linéaires, n'a pas permis d'enrayer la régression du bocage. La réussite des projets de plantation est donc dépendante d'une animation territoriale qui s'inscrit dans le temps long et s'appuie sur une ingénierie territoriale riche et complexe tant en termes de compétences mobilisées que de logiques d'acteurs. La garantie de la durabilité des plantations et gestion des haies repose sur une animation territoriale efficace :

- Développement de filières de valorisation de la haie ;
- Accompagnement collectif des gestionnaires de haies ;
- Déploiement des labels et outils métiers ;
- Appel aux compétences croisées des différents acteurs du territoire ;
- Logique de coopération inter-structures d'accompagnement.

Ci-dessous :

Liste des pièces complémentaires à transmettre pour chaque aide de l'appel à projets, pour les structures candidates.

	AIDE 1	AIDE 2	AIDE 3	AIDE 4	AIDE 5	AIDE 6
Fiche d'identification de la structure et de son projet global	X					
Formulaire de candidature	X	X	X	X	X	X
CV du/de la référent(e) technique	X		X	X		
Lettre de motivation	X					
Références techniques	X					
Dernier rapport d'activité de la structure	X					
Plan de financement prévisionnel	X	X	X	X	X	X
Charte conventionnement avec le planteur	X					
Dossier de demande de subvention établi			X			
Feuille d'engagement pour la mission référent régional Label Haie				X		
Feuille de mission ou fiche de poste					X	

CV : seul celui du/de la référent(e) technique désigné sera accepté. Aucun autre CV ne doit être transmis.

Lettre de motivation signée par le représentant légal de la structure : Quel est votre projet global, votre ambition en faveur de la haie ? En quoi le Fonds pour l'Arbre représente-t-il une brique indispensable à la réalisation de vos objectifs ?

Références techniques : présenter au moins deux références en chantier de plantation réalisées antérieurement dans deux contextes différents avec plusieurs photos de réalisation. Les références ne doivent constituer qu'un seul et unique.

Plan de financement prévisionnel avec charges et produits (utiliser le modèle à télécharger sur le site du Fonds pour l'Arbre).

La charte de conventionnement sur la durabilité de la haie est à fournir le cas échéant si la structure et le planteur en utilisent une.

Dossier de demande de subvention pour la mise en oeuvre du Label Haie déjà établi pour les/la subvention(s) publique(s).

Feuille d'engagement pour la mission du référent régional Label Haie signée par le représentant légal de la structure et l'agent mandaté (modèle à télécharger sur le site du Fonds pour l'Arbre).

Feuille de mission ou fiche de poste détaillée en cas de nouvelle embauche prévue en 2023-2024.

2. Candidatures à l'appel à projets

113

CANDIDTAS EN 2023-2024

183

DOSSIERS ÉTUDIÉS*

*Un dossier doit être constitué pour chaque aide demandée. Une structure peut donc déposer plusieurs dossiers



©Photo : Arbre et Agriculture (64)

DES AIDES DIVERSIFIÉES ET COMPLÉMENTAIRES

Le programme est pensé pour être un dispositif incitatif qui pousse les opérateurs à solliciter plusieurs aides et diversifier leurs actions pour porter un projet global en faveur de la haie. L'ensemble des aides sont destinées à accompagner la vie de la haie selon son âge : redonner un bon état écologique aux haies préexistantes et vieillissantes et préparer l'implantation d'une nouvelle haie de la graine au chantier de plantation. L'objectif est d'assurer la restauration des haies et d'augmenter la cadence de plantation tout en développant les filières de valorisation avec le Label Haie et de production de plants Végétal local.

CANDIDATURES REÇUES

Pour ce nouvel appel à projets publié au printemps 2023, 113 structures ont sollicité le Fonds pour l'Arbre pour une ou plusieurs aides. 183 dossiers ont été étudiés par l'équipe de l'Afac et les membres du jury. Le nombre de candidatures augmente progressivement chaque année, 94 candidatures ont été déposées en 2020, 102 candidatures en 2021 et 104 en 2022. Nous enregistrons donc 29 candidatures de plus que l'année dernière.

REPOSITIONNEMENTS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Certaines enveloppes ont été revalorisées dans le cadre du programme 23-24 afin de compenser les financements publics insuffisants pour soutenir l'échelon régional et la gestion durable des haies, pourtant clé de voûte pour s'assurer d'un passage à l'échelle d'actions en faveur des haies de qualité.

L'axe plantation de haies et développement de la filière Végétal local diminue légèrement au profit de l'axe restauration des haies (aides n°3 et n°4) qui passe de 148 000€ l'année dernière à 184 000€ cette année.

L'enveloppe consacrée à l'animation régionale confiée aux Afac régionales a presque doublé son montant passant de 48 187,50€ à 90 000€. Ainsi 4 Afac constituées et 2 Afac en cours de constitution peuvent être soutenues.

L'ambition du programme sur le long terme est de soutenir davantage des postes en région avec l'ambition d'avoir d'ici 2030 :

- Une Afac régionale par région afin d'accompagner l'émergence et le déploiement de programmes publics régionaux en faveur des haies afin qu'ils portent sur l'ensemble des enjeux liés à la haie (valorisation, préservation, déploiement) et intègrent les outils de qualité ;
- Des référents régionaux Label Haie dans chaque région (à hauteur de 2 ETP) pour former et accompagner les opérateurs locaux qui souhaitent déployer le Label Haie sur leur territoire) afin de s'assurer d'une restauration du patrimoine de haies ;
- Des référents régionaux Végétal local dans chaque région (à hauteur de 2 ETP) pour stimuler et coordonner les filières de production de plants Végétal local par région et former les acteurs de la filière (collecteurs, pépiniéristes) afin de s'assurer d'un matériel végétal de qualité et en quantité.

	Nombre de candidatures
Aide 1	94
Aide 2	43
Aide 3	25
Aide 4	13
Aide 5	5
Aide 6	3
<hr/>	
Nombre total de demandes d'aides	183
Nombre total de structures candidates	113*
*Écart dû aux structures demandant plusieurs aides	

3. Structures opératrices sélectionnées

2022-23

89

OPÉRATEURS

2023-24

94

OPÉRATEURS

CUMUL

135

OPÉRATEURS DEPUIS 2020



©Photo: Paysarbre (34)



Liste des 94 opérateurs du Programme 2023-2024

Arbre hors forêt

AFAC Bourgogne-Franche-Comté
AFAC Bretagne
AFAC Centre-Val de Loire
AFAHC Occitanie
AFAC Pays de la Loire
AFAC Hauts-de-France
AFAC Haies et Bocages de Normandie
AFAC Nouvelle-Aquitaine
ADAF
AGROECO Expert
AGROOF SCOP
Arbre et Paysage 32
Arbre et Paysage 66
Arbres et Paysages 11
Arbres et Paysages d'Autan (31)
Arbres et Paysages en Gironde (33)
Arbres Haies Paysages 46
Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron
Agrof'île
Arbre et Agriculture
Arbres et Paysages Tarnais
Campagnes Vivantes 82
COPAGE
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
Atelier Agriculture Avesnois-Thiérrache
Bocage Pays Branché
Canopée reforestation
Coat Nerzh Breizh
EIRL De La Haie à La Forêt
Haies vives d'Alsace
Les Planteurs Volontaires
Paysage de Mares Haies d'Arbres
Paysarbre
Racines fertiles
Bois Bocage Energie
Mayenne Bois Energie
SCIC ENR Pays de Rance - Bois et énergie

Sylvagraire
Sylvaloir
Union des Forêts et des Haies Auvergne
Rhône Alpes (mission Haies AuRA)
Jura Nature Environnement (seulement aide n°7)
SCIC Végétal Nord Est (seulement aide n°7)

Agriculture

Bio en Grand Est
Chambre d'Agriculture de la Corrèze
Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire - Territoire de la Vendée
Chambre interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime
Deux-Sèvres
CIVAM 44
CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle
CIVAM de l'Oasis
CIVAM PACA
CIVAM Poitou-Charentes
Initiatives Paysannes - Territoire Hauts de France

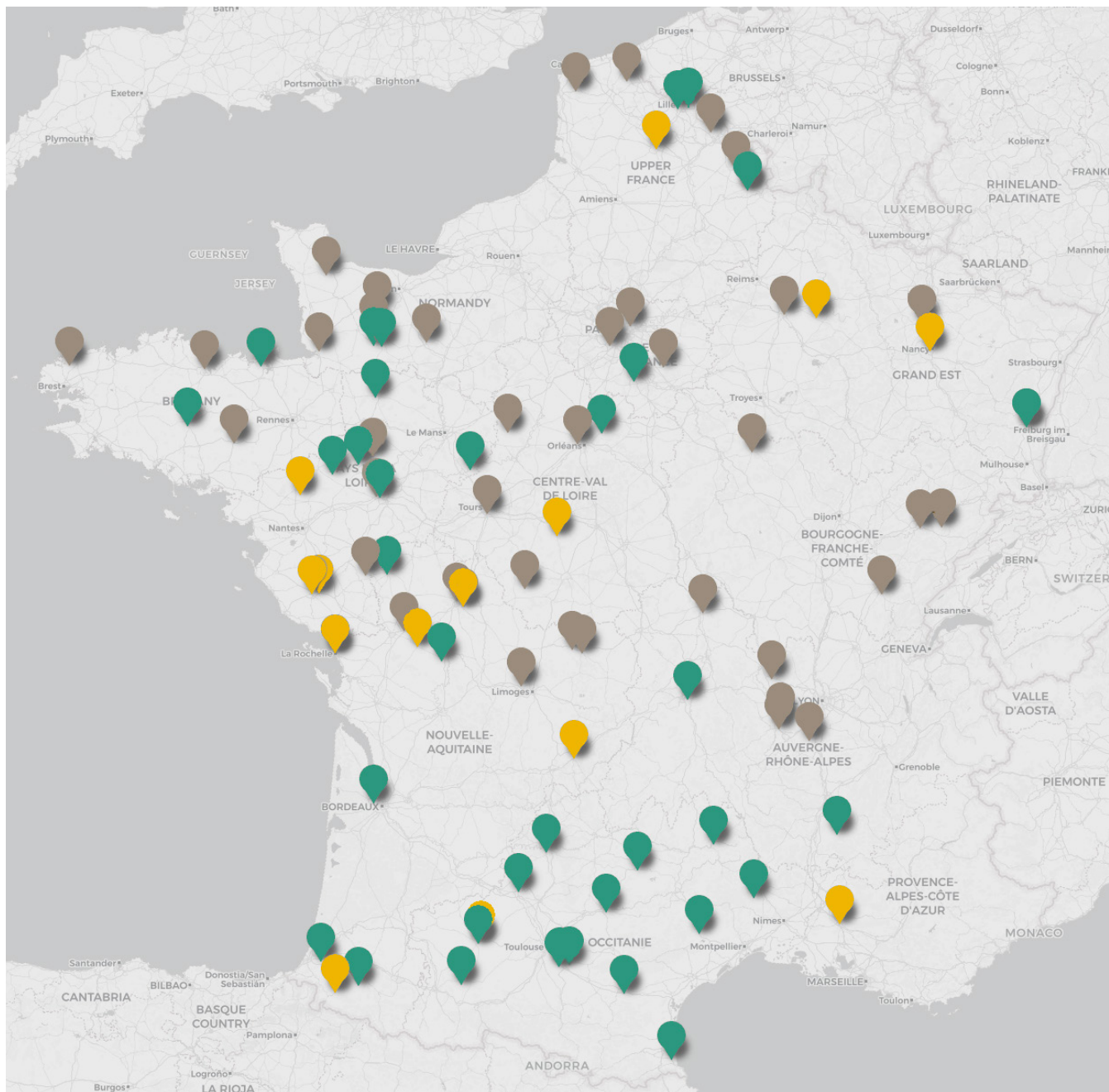
Environnement - Développement territorial

CAUE de la Creuse
Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier
Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (CoPLER)
Commune nouvelle de Valdallière
CPIE des Pays Creusois
CPIE Sèvre et Bocage




Euskal Herriko Laborantza Ganbara
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier
Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire
Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne et Chambre d'Agriculture de la Vienne
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne
Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux Sèvres
Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs
Fédération Départementale des Chasseurs du Gers
Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire
France Nature Environnement
Bourgogne Franche-Comté
Les Jardins du Cygne
LPO Poitou-Charentes
LUCIOLE
Maison Botanique
Maison de la Nature et de l'Environnement 65 / Arbre et Paysage 65
Parc Naturel Régional de l'Avesnois
Parc Naturel Régional de la Brenne
Parc Naturel Régional de Lorraine
Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Parc Naturel Régional des Marais du

Cotentin et du Bessin
Parc Naturel Régional du Pilat
Parc Naturel Régional Normandie-Maine
Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut
Pré-bocage Intercom
SEPANT (Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine)
SIMA COISE
Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents (SyMOA)
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)
Terre & Cité
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Syndicat des Eaux du Bas Léon

Carte et typologie des 94 opérateurs de la saison 2023-2024



Typologie des structures opératrices

-  Arbre hors-forêt
-  Agriculture
-  Environnement - Développement territorial

CANDIDATURES RETENUES PAR LE JURY

94 opérateurs retenus pour une ou plusieurs aides par les membres du jury sont bénéficiaires du programme 2023-2024 du Fonds pour l'Arbre. Ces structures sont principalement des associations (65%), des Syndicats mixtes (15%), des EPCI (5%) et des SCIC (4%).

Le processus de sélection permet de privilégier des structures d'intérêt général. Du fait de leur objet et des missions qu'ils portent, ces opérateurs agissent en faveur de la restauration et du développement des haies, du bocage et de l'agroforesterie, s'inscrivant de fait dans le domaine d'intervention de la protection de l'environnement naturel, reconnue parmi les grandes causes d'intérêt général. Les opérateurs sélectionnés par le programme n'agissent pas dans le seul intérêt du gestionnaire de haie, mais bien dans celui de restaurer et d'augmenter les fonctionnalités écosystémiques d'un territoire avec la haie comme outil.

Parmi les 94 lauréats, **16 structures intègrent le Programme pour la première fois.**

- 9 d'entre elles ont été retenues pour l'aide « Réimplanter la haie et l'arbre champêtre »
- 5 d'entre elles ont été retenues pour l'aide à la mise en œuvre du Label Haie
- 1 structure a été retenue pour toucher l'aide destinée aux référents régionaux Label Haie.
- 3 AFAC régionales en cours de création rejoignent le rang des opérateurs bénéficiaires.

Certains lauréats se sont positionnés uniquement sur l'aide à l'animation territoriale pour l'implantation de haies, d'autres ont choisi de candidater à plusieurs aides proposées par le Fonds pour l'Arbre (**48 opérateurs cumulent au moins 2 aides**). Certains opérateurs ont également fait le choix de se positionner uniquement sur les aides à la gestion durable.

Type de structure (toutes aides confondues)	Nombre d'opérateurs	Part des opérateurs du programme
Arbre hors-forêt	42	45 %
Organismes spécialisés de l'arbre et la haie	38	40 %
Organismes des filières de valorisation	4	4 %
Agriculture	10	10 %
Pôle InPact ou FNAB	6	6 %
Chambre d'agriculture	3	3 %
Groupement de producteurs et coopératives agricoles	1	1 %
Environnement - Développement territorial	42	45 %
Ressources cynégétiques	11	12 %
Parc naturel régional	8	9 %
Protection, gestion et éducation à l'environnement	8	9 %
Collectivité territoriale	6	7 %
Eau et gestion milieux aquatiques	4	4 %
Paysage	2	2 %
Autres organismes environnement / dév. territorial	2	2 %
Pôle InPact ou FNAB	1	1 %
Total	94	100 %

- 74 opérateurs ont été conventionnés sur l'aide à l'animation territoriale pour l'implantation de haies (aide n°1)
- 36 ont été retenus sur l'aide au développement de la filière Végétal Local (aide n°2)
- 16 ont été retenus sur l'aide à la mise en oeuvre du Label Haie (aide n° 3)
- 13 ont été retenus sur l'aide au référent régional Label Haie (aide n°4)
- 5 ont été retenus pour l'aide aux Afac régionales (aide n°5)
- 3 ont été retenus pour l'aide aux nouvelles Afac régionales (aide n°6)
- 14 opérateurs sont bénéficiaires de l'aide n°7 aux Correspondants Végétal local. 4 ne bénéficient que de cette aide.

UN INTÉRÊT CROISSANT DES OPÉRATEURS POUR LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE BOCAGER

16 structures sont retenues sur les 25 ayant candidaté à l'aide à la mise en oeuvre du label Haie :

- 5 structures qui en bénéficiaient en 2022 se voient de nouveau attribuer cette aide pour poursuivre leurs actions de formations, de réalisation des audits et des PGDH.
- 5 structures entrantes accèdent à cette aide: SCIC ENR Pays de Rance - Bois et énergie, PNR Scarpe-Escout, PNR du Pilat, FDC du Gers, CPIE des Pays Creusois - L'Escuro.
- 6 structures choisissent de s'engager pour la première fois sur le volet gestion durable des haies.

Le dispositif pensé pour inciter les structures à diversifier leurs actions pour porter un projet global en faveur de la haie porte ses fruits.

Concernant l'**aide aux référents régionaux Label Haie**, l'ensemble des 12 structures bénéficiant en 2022 de cette aide voient leur soutien prolongé par le jury dans le cadre du nouvel appel à projets. Une treizième structure bénéficie de cette aide cette année : le CPIE des Pays Creusois. Les 13 structures ayant candidaté ont donc été sélectionnées. Cette aide permet de former des référents régionaux et de co-construire sur le long terme une stratégie de déploiement du label Haie à l'échelle de la Région. En prolongeant l'aide auprès des 12 structures déjà engagées, le jury valide l'investissement des référents décrits dans leurs bilans et renouvelle sa confiance pour prolonger ce travail d'implantation et de développement indispensable pour accompagner le déploiement d'un socle commun de compétences et d'outils.

UN SOUTIEN FINANCIER LIMITÉ PAR L'ENVELOPPE DISPONIBLE

74 opérateurs ont été retenus pour bénéficier de l'aide n°1 à la plantation. L'objectif de cette aide est de soutenir l'animation territoriale réalisée par l'opérateur autour de l'accompagnement des projets de plantation d'arbres et de haies champêtres auprès des collectivités, agriculteurs ou particuliers.

Tous les projets jugés recevables dans le cadre de l'appel à projets sont retenus par le Jury mais un fort taux d'abattement doit être appliqué aux montants sollicités afin de respecter l'enveloppe disponible. **1 158 858 arbres (1 126 285,14 €) ont été demandé par les 74 structures au moment de leurs candidatures. Seul 424 305 arbres sont conventionnés** (pour un total de 407 334€) dans le cadre de cette programmation. Un abattement de 64 % a été appliqué.

Malgré ce fort taux d'abattement, le Fonds pour l'Arbre fait le choix stratégique de ne pas augmenter l'enveloppe dédiée à soutenir l'animation territoriale réalisée par l'opérateur autour des projets de plantation.

En effet, cet axe est très bien doté par les pouvoirs publics au détriment des filières amonts et aval. La spéci-

ficité du Fonds pour l'Arbres est de porter un programme de soutien ambitieux qui va bien au-delà des actions de plantation. L'objectif est de structurer des filières locales, durables et de qualité autour des haies, de la graine à la biomasse, en passant par les plants, la formation de techniciens ou encore le déploiement de labels garantissant une gestion durable des haies, quels que soient leurs âges.

94
OPÉRATEURS

43 %
DES OPÉRATEURS
AGRÉÉS BCAA8


50 %
D'OPÉRATEURS ENGAGÉS
DANS UN PGDH

23 %
D'OPÉRATEURS ENGAGÉS
SUR LE LABEL HAIE

60 %
D'OPÉRATEURS ENGAGÉS DANS
DANS LE FONDS POUR L'ARBRE
DEPUIS 3 ANS OU PLUS

16
NOUVEAUX OPÉRATEURS
(SOIT 17 % DES OPÉRATEURS)





II. VÉGÉTAL LOCAL : SOUTIEN À UNE FILIÈRE GRAINES ET PLANTS EN PLEIN ESSOR

1. Une démarche pionnière pour la cohérence écologique des haies



©Photo : Afac-Agroforesteries



PYRUS SPINOSA
W10 LARSEN

UNE DÉMARCHE PIONNIÈRE

Soucieux des enjeux de durabilité et de restauration de la fonctionnalité écologique des paysages, le programme du Fonds pour l'Arbre accompagne le développement de la filière de production de jeunes plants ligneux marqués Végétal local. Cet accompagnement prend les formes suivantes :

- Aide n°1 : incitation à intégrer un minimum de 50 % de jeunes plants marqués Végétal local dans les plantations de haies champêtres ;
- Aide n°2 : soutien à des actions territoriales autour de la marque Végétal local ;
- Aide n°7 : soutien à l'animation régionale de la marque Végétal local à travers un réseau de correspondants locaux Végétal local.

Le Fonds pour l'Arbre a été pionnier dans l'incitation à recourir à des plants de qualité et d'origine tracée dans les plantations de haies, en fixant un objectif d'intégration de 50 % de plants marqués Végétal local. Même dans un contexte politique plus favorable à la prise en compte de ces enjeux, ce soutien reste incontournable. Cette ambition permet de disposer de données tangibles quant à la réalité des capacités de production de la filière, et de démontrer la faisabilité opérationnelle d'imposer dans la plantation de haies, un minimum de jeunes plants d'origine sauvage et locale garantie.

Végétal local est un marqueur d'indigénat et un gage de réussite des projets de restauration de la fonctionnalité écologique d'un paysage. Concernant la plantation de haies, la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité 2030 mentionne qu'il faut « favoriser l'intégration, dans les dispositifs de plantation, des plants de la marque Végétal local » (Axe 2 > mesure 23 [traduite dans le Pacte en faveur de la haie] > action 2). Favoriser oui, mais comment ? Chargé de la mise en œuvre opérationnelle du Pacte en faveur de la haie, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) s'est posé cette question et a impliqué l'Afac-Agroforesteries dans les

concertations menées sur le sujet. Fort de son réseau de correspondants en région œuvrant au développement des filières de production de jeunes plants ligneux marqués Végétal local, l'Afac-Agroforesteries a défendu la prise en compte de Végétal local dans le Pacte en faveur de la haie, tant dans les dispositifs de plantation, que pour les dispositifs de soutien à la production de plants. Sur la base d'une enquête menée entre autres auprès des pépinières agroforestières de petite et moyenne envergure qui ne sont pas encore représentées auprès des pouvoirs publics, l'Afac-Agroforesteries a produit différentes contributions écrites qui ont été transmises au ministère de l'Agriculture et défendues lors des réunions de concertation visant à définir un futur Appel à projets « Investissements productifs dans la filière graines et plants » (paru début juillet 2024).

Fin mai 2024, alors que les appels à projets ont pour la plupart été publiés, quelques éléments de bilan peuvent déjà être partagés :

- Concernant l'Appel à projets « investissements productifs dans la filière graines et plants » : le budget et les conditions d'éligibilité à l'aide seront vraisemblablement adaptés à la filière de production agroforestière. L'indexation de la garantie de qualité et d'origine des plants produits sur la marque Végétal local et MFR (pour les essences concernées) a été défendue.
- Concernant les Appels à projets de soutien à la plantation de haies, le bilan est plus mitigé, car la préconisation de l'Afac-Agroforesteries de fixer un taux minimum de 20 % de plants marqués Végétal local n'a pas été retenue par le ministère de l'Agriculture qui a laissé chaque région définir cet objectif dans une logique de territorialisation des Appels à projets. Si la majorité des DRAAF (services du ministère de l'Agriculture en région) ont retenu des options peu ambitieuses (= Végétal local est un simple critère de priorisation), certains territoires ont néanmoins fait le choix de mettre la qualité des plants au cœur de leurs dispositifs d'accompagnement à la plantation de haies : c'est ainsi

que seuls les projets intégrant un minimum de 50 % de plants marqués Végétal local devraient être accompagnés en région Auvergne-Rhône-Alpes. En Grand-Est, le dispositif pourrait s'harmoniser avec les autres politiques régionales en faveur de la haie et retenir une condition d'éligibilité sur l'intégration de 70 % de plants marqués Végétal local. Idem en Bretagne, à raison d'un taux d'intégration équivalent au programme Breizh Bocage : 35 %.



Ci-contre:
**Parcelle de production
de jeunes plants
champêtres Végétal local
en pleine terre.**
©Photo : Afac-
Agroforesteries

2. Le dynamisme de la filière de production de jeunes plants agroforestiers

18
CORRESPONDANTS LOCAUX
VÉGÉTAL LOCAL AFAC

35
PÉPINIÈRES VÉGÉTAL LOCAL IMPLIQUÉES
DANS LE PROGRAMME DE PLANTATION

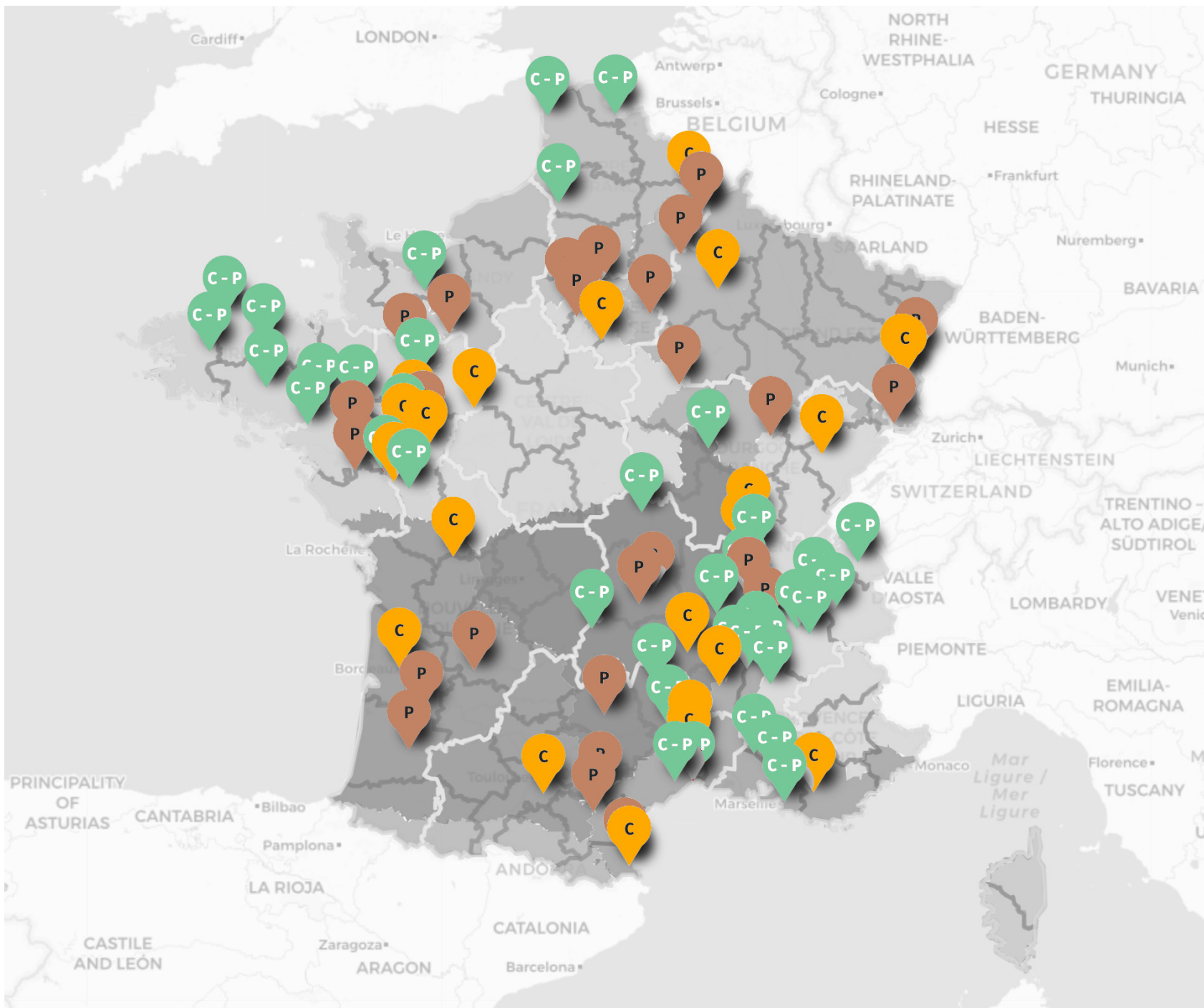
121
BÉNÉFICIAIRES DE
LA MARQUE VÉGÉTAL
LOCAL DONT

87
PÉPINIÉRISTES ET
COLLECTEURS LIGNEUX




©Photo : Afac-Agroforesteries







Légende :

-  C Collecteurs
-  C - P Collecteurs-Producteurs
-  P Producteurs

Ci-contre :

Carte interactive des bénéficiaires de la marque Végétal local engagés dans la collecte de graines de ligneux ou la production de jeunes plants champêtres.

Accéder à la carte en ligne ici :

<https://shorturl.at/rgSoE>

UNE FILIÈRE DYNAMIQUE

Une étude menée à l'automne 2023 par l'Afac-Agroforesteries offre un éclairage intéressant sur la dynamique de production de jeunes plants ligneux marqués Végétal local : actuellement, 65 % des producteurs de jeunes plants agroforestiers se sont installés il y a moins de trois ans et améliorent encore leur outil de production afin d'atteindre le niveau de production visé dans leur projet d'installation ; leur production cumulée pourrait augmenter de 2,6 millions de plants sous trois ans, soit quadrupler. Parallèlement, de nouveaux pépiniéristes continuent de rentrer dans la marque Végétal local pour la production de jeunes plants, tandis que d'autres, déjà bien installés indiquent vouloir augmenter leurs productions pour changer d'échelle. Ainsi, il est raisonnable d'estimer que la production de jeunes plants champêtres, de l'ordre de 1,5 millions de plants en 2021 et estimée à 5 millions de plants pour l'année 2024, pourra atteindre 9 millions de plants en 2026. C'est notamment grâce au travail d'accompagnement et de sensibilisation des correspondants locaux de la marque que cette évolution a été rendue possible. Initialement centrée sur la promotion de la marque Végétal local et l'aide à la mise en place de filière territoriale, la mission de ces correspondants locaux évolue progressivement en intégrant de nouveaux enjeux tels que l'accompagnement à la structuration des filières, à la mise en relation de l'offre et de la demande, et l'ouverture vers de nouveaux débouchés pour les jeunes plants marqués Végétal local : compensation écologique, aménagements paysagers en milieu rural et péri-urbain, restauration des ripisylves, etc.

Fin décembre 2023, les collecteurs et pépiniéristes bénéficiaires de la marque Végétal local étaient au nombre de 121 (dont 87 engagés sur les ligneux), contre 85 un an plus tôt. En 2024, ce sont 52 nouveaux producteurs qui seront audités pour devenir bénéficiaires de la marque. Parmi les producteurs agroforestiers bénéficiaires de la marque, 22 ne font que de la collecte de graines, 26 font uniquement de la production de plants, et 39 réalisent l'ensemble des opérations, depuis la collecte jusqu'à la vente des jeunes plants. L'essentiel de la demande étant

pour du jeune plant, il n'existe pas encore d'offre pour des arbres élevés et baliveaux, mais ce marché pourrait se développer à l'avenir.

3. Un programme évolutif, ancré dans les territoires

©Photo : Afac-Agroforesteries





S'appuyant sur un tissu d'acteurs économiques de plus en plus dense, les filières de production de végétaux marqués Végétal local se structurent progressivement, avec des spécificités propres à chaque territoire. Innovation et partage vont de pair à l'échelle du réseau national des acteurs de la production agroforestière marquée Végétal local. Parmi les principales actions menées en parallèle dans différents territoires avec des approches adaptées, on peut retenir :

- **L'organisation des filières :** dans plusieurs régions, des feuilles de routes visant à développer la marque Végétal local ont été établies ou sont en cours de définition. Ces démarches permettent de construire une vision commune de la filière par l'ensemble des acteurs concernés par le sujet : producteurs, pouvoirs publics et collectivités, conseillers et prescripteurs, formateurs, etc. Cette vision commune est un objectif en soi, mais elle constitue surtout un préalable à la définition d'objectifs opérationnels et d'un plan d'actions à moyen terme pour développer et sécuriser la filière et les relations entre ses différents acteurs.



Ci-contre :
Réunion de projet de structuration d'une filière de production de jeunes plants champêtres en Hauts-de-France. ©Photo : Afac Hauts-de-France



Le projet de structuration d'une filière de production de jeunes plants champêtres en Hauts-de-France.

Après 2 ans de réflexion, un programme de structuration d'une filière ligneuse Végétal local a pu être initié en Hauts-de-France grâce à l'appui financier du Fonds Vert (dispositif gouvernemental d'aide à la transition écologique dans les territoires). Au pilotage de ce programme, des structures régionales impliquées dans la marque Végétal local et dans l'arbre hors-forêt : l'Afac Hauts-de-France, les Espaces Naturels Régionaux, l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, les Planteurs Volontaires, l'établissement Junia Ingénieurs,

L'implication d'un maximum de parties prenantes est déterminante dans la conduite et dans la mise en place du projet. Sont donc associés au projet : le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL), les pépiniéristes de la région, associations partenaires

et réseaux institutionnels (AE, Région, ARB, etc).

Juliëtte Bouts, coordinatrice de l'Afac Hauts-de-France, témoigne :

« L'objectif général de notre action est de faire en sorte qu'une part significative d'arbres et d'arbustes marqués Végétal local en région puissent être intégrés dans les projets de plantation régionaux. Il s'agit d'afficher une ambition en matière de développement de circuits courts et de traçabilité au service de l'économie et de la biodiversité régionale. En effet, Végétal local dans les Hauts de France, c'est offrir une solution pour améliorer la fonctionnalité écologique des paysages, ainsi qu'un moyen de sécuriser et de redynamiser le milieu de la pépinière sur un territoire frontalier habitué à se fournir via les catalogues de végétaux belges. »

Outre la coordination et la gouvernance du projet, les différents axes de travail prévus sont :

- la sensibilisation à la marque Végétal local,
- l'établissement d'un état des lieux de la filière,
- la sensibilisation et la formation à l'activité de récolteur de graines,
- la réflexion autour de la création de modules pédagogiques en lien avec la filière,
- la mise en place d'une réflexion sur la structuration économique de la filière,
- l'implantation de vergers à graines (sur des essences particulièrement rares ou disséminées),
- la capitalisation de données et la mise en récit de nos actions (création d'un outil de suivi des stocks en pépinières pour chaque essence valorisable en Végétal local sur le territoire).

- **L'outillage technique :** tandis que le déploiement national de Pepicollecte, de FloreLocale et du guide technique suit son cours (cf. encarts), de nouveaux outils voient le jour en région et les idées essaient. C'est notamment le cas de l'outil « Stock » développé par la SCIC Végétal Nord-Est pour donner à voir les stocks disponibles à la vente au sein des pépinières coopérantes : deux autres territoires devraient s'en emparer dès 2024 !

“

« FNE BFC est bénéficiaire de la marque Végétal Local pour la collecte de graines de ligneux depuis 2017. Nous cherchions à "amorcer la pompe" dans le lancement de la filière Végétal Local sur le territoire Rhône-Saône-Jura : quel meilleur moyen que de collecter nous-même les graines et de les envoyer aux pépinières pour qu'elles se lancent à leur tour !

Le travail de départ mené conjointement avec plusieurs associations fédérées dans le réseau FNE BFC a permis de recenser les sites de collectes, se tester sur la collecte, le dépulpage, la livraison des pépinières. Pour recenser nos sites de collectes et nos collectes nous disposions des « fiches collectes » proposées par la marque Végétal Local, mais il s'est rapidement avéré fastidieux d'archiver et de retrouver ces documents. C'est ainsi qu'en 2021, FNE BFC se lance dans l'utilisation de Pepicollecte.

En tant que coordinateur de la collecte sur la zone Rhône-Saône-Jura, l'outil Pepicollecte me permet d'avoir une vision quasi en temps réel des quantités collectées afin de rediriger, si besoin, les quantités vers d'autres collecteurs.

Cela centralise le suivi et me permet de retrouver l'historique des collectes depuis la création de l'outil afin de visualiser facilement l'évolution de notre activité. Je me base sur les données Pepicollecte pour animer le collectif de collecteurs que je

coordonne, notamment via un point hebdomadaire.

Je vois également Pepicollecte comme un outil me permettant d'assurer la traçabilité exigée par la marque Végétal Local : lors de notre audit de renouvellement, en juillet 2023, le fait d'utiliser Pepicollecte a permis à l'auditeur d'apprécier notre gestion cadrée de la traçabilité. »



Adrien Léturgie,
chargé de développement Végétal local à France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté (FNE BFC) et coordinateur d'un groupe de collecte.

- **L'accompagnement à la mise en place de politiques publiques mentionnant Végétal local :** fort de l'expérience de certains territoires ayant de longue date conditionné l'octroi d'aides à la plantation à l'intégration de plants marqués Végétal local (Auvergne-Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Bretagne), des éléments de discours précis et argumentés ont pu être défendus par l'ensemble des correspondants locaux lors des concertations régionales du Pacte en faveur de la haie.

“

« Mes missions en tant que Correspondant local pour la marque Végétal Local sont de développer la marque, la faire connaître et accompagner quiconque souhaite s'y engager ou trouver les producteurs qui sont labellisés. Je fais partie d'un réseau de 18 personnes rassemblées autour de l'Afac-Agroforesteries (et de son programme d'actions autour de Végétal

local) afin porter la voix de la marque dans les territoires. Pour le territoire du Bassin Parisien Sud et la région Centre-Val-de-Loire, nous sommes deux correspondants pour le réseau Afac.

Lors du Pacte de la haie, nous avons été en contactés avec la DDT36 afin de travailler sur les AAP animation et investissement. En lien étroit avec l'Afac-Agroforesteries et par extension avec les correspondants locaux des autres territoires, nous avons pu apporter des éléments chiffrés — notamment un estimatif des jeunes plants disponibles pour le territoire et leur progression observée et attendue — ainsi que des exemples de rédaction pour défendre l'enjeu d'intégrer un taux minimal de Végétal local dans les plantations subventionnées. Nous avons ainsi fait remonter à la DRAAF Centre Val de Loire différents arguments étayés, et avons pu les évoquer en réunion avec les autres structures impliquées dans cette concertation (structures de plantation notamment). Malgré nos efforts, la DRAAF a préféré s'en tenir à un niveau d'ambition minimaliste sur la question de la qualité des plants, mais nous gardons espoir car ce taux d'intégration Végétal local dans la plantation pourrait évoluer dans les révisions annuelles des AAP, et s'aligner sur ce qui a été inscrit dans d'autres régions, comme par exemple chez nos voisins auvergnats où seuls les projets avec un minimum de 50 % de plants marqués Végétal local seront retenus. »



Corentin Lecouillard,
chargé de missions Bocage au PNR de la Brenne, et correspondant local de la marque Végétal local pour le réseau Afac.

- **L'accompagnement aux techniques de pépinière :** étant donné l'engouement pour les végétaux d'origine locale et sauvage, de nouveaux cycles de formations ont été initiés en 2023 sur certains territoires ciblés (Ariège, Nouvelle-Aquitaine), en restant vigilant sur la réalité du marché et des débouchés. L'objectif principal est de continuer à accompagner les collecteurs et pépiniéristes en cours d'installation, pour qu'ils atteignent un haut niveau de maîtrise technique des opérations de production, depuis la levée de dormance de la graine, jusqu'à la vente des jeunes plants. C'est dans ce même objectif que des visites de pépinières sont organisées par l'Afac-Agroforesteries (secteur Alpes en juin 2023, Marseille en mai 2024, et Amiens en juin 2024).

“

« J'ai créé l'entreprise Pépinière de Belledonne au 1^{er} Janvier 2023. C'est une pépinière de jeunes plants, la majorité des végétaux est labellisé Végétal local pour la région Alpes et le Bassin Rhône Saône Jura. Pour la région Alpes, je suis un « pépiniériste-collecteur » c'est-à-dire que je récolte les graines des plants que je produis. Je complète aussi mon activité par des plants forestiers MFR (Matériaux forestiers de Reproduction).

Après être devenu bénéficiaire de la marque en novembre 2023, j'ai pu commencer à valoriser en Végétal local les quelques 21 000 plants qui étaient alors en production et pour lesquels j'avais scrupuleusement appliqué le référentiel technique Végétal local ; je projette de produire 32 000 jeunes plants Végétal local en 2024.

Concernant les gammes de plants, il s'agit d'une pépinière naisseuse donc ce sont principalement des plants d'un an, voire deux ans. La pépinière travaille essentiellement des essences ligneuses champêtres.

Mes plants sont majoritairement vendus en racines nues, mais certains sont vendus en godets forestiers : espèces avec pivots ou espèces sensibles aux sols acides.

Depuis 2020, et afin de murir mon projet d'installation, j'ai participé à différentes journées techniques, notamment :

- En 2020, stages en agroforesterie à la Mission Haies avec Sylvie Monier et Arbres et Paysages 32 dans le Gers.
- En 2021, différentes formations Végétal local chez les Pépinières Millet, différentes journées dispensées par le CBN Alpin et CFPPA de Romans/Isère.
- En 2022, formation continue au métier de pépiniériste en Végétal local chez les Pépinières Millet.

Les journées "Visite de pépinières" organisées par l'Afac-Agroforesteries m'ont permis de visiter régulièrement des structures de production connues au sein de Végétal local, notamment : Pépinières Daniel Soupe, Pépinière Lachaze, Pépinière Osmie, Pépinière Eco Saule Ution, Pépinière du Lubéron, Le Paysan Urbain.

Ces journées sont primordiales, toujours riches en échanges, elles permettent de rassembler un large public de professionnels tel que pépiniéristes, collecteurs, collectivités, etc. venus de toute la France. Ces journées sont d'une grande amplitude horaire mais tellement gratifiantes. Nous pouvons discuter entre confrères et avec les correspondants locaux du réseau ; chacun peut ainsi confronter ses propres expériences, sur les professions autour de Végétal Local, sur les techniques de stratification et de production, sur les outils et les matériaux. Ces journées me permettent aussi de mieux appréhender la vision globale du marché Végétal Local.

Au niveau de la filière locale, nous avons pu nous regrouper (Pépinière Millet, Envirothèque et Belledonne) et répondre conjointement à des marchés locaux avec des plants rustiques. L'intérêt est aussi de montrer qu'au niveau local, je peux agir et avoir une résonance plus globale, notamment sur la montée en puissance de la production de "végétaux de pays" pour le pacte en faveur de la haie. »



Pascal Roupioz,
gérant de la Pépinière de Belledonne, producteur de jeunes plants champêtres marqués Végétal local.



**Pépinière
de Belledonne**

- **La sensibilisation à la marque Végétal local :** lors de manifestations ou de chantiers de plantation, mais aussi auprès des prescripteurs (paysagistes, aménageurs, etc.) pour améliorer les processus de sourcing et adapter les projets aux contraintes imposées par le recours à des jeunes plants Végétal local. Cette sensibilisation se réalise lors de journées dédiées ou d'échanges interpersonnels ; les correspondants locaux peuvent à cet effet s'appuyer depuis avril 2024 sur le nouveau guide de la marque Végétal local «De la graine aux paysages, pourquoi et comment prescrire des végétaux sauvages et locaux?» .



Pepicollecte



Pépicollecte

Développé par l'Afac-Agroforesteries, l'outil Pepicollecte continue de se développer et de se professionnaliser, avec des fonctionnalités et une ergonomie de plus en plus poussée pour répondre aux attentes des utilisateurs. En 2023, ce ne sont pas moins de 86 structures qui l'ont utilisé ou testé pour saisir près de 3 000 récoltes, correspondant à 19 tonnes de fruits récoltés, et 4,4 tonnes de graines après dépulpage. Les évolutions majeures de fin 2023 et début 2024 sont la mise en place des conditions d'utilisation et du système de cotisation associé, ainsi que l'ouverture de l'outil à la saisie sur les principaux territoires d'outre-mer (Mayotte, Guadeloupe, La Réunion, Guyane et Martinique).



Le guide technique « Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux »

Deux ans après sa publication, les 300 exemplaires papier du guide technique sont épuisés ! Du fait du fort engouement pour cette publication, il est prévu d'en faire une réimpression, mais sous un format plus adapté à la manipulation sur le terrain : avec un classeur de fiches individuelles. Cette réimpression sera l'occasion de mettre à jour le guide et d'enrichir son contenu.

GUIDE TECHNIQUE

2ème édition
MARS 2021

Coordination et rédaction
Afac-Agroforesteries

Collecte et mise
en culture d'arbres
et arbustes sauvages
et locaux



Avec le soutien financier de







III. LA RÉINTRODUCTION DE LA HAIE ET DE L'ARBRE CHAMPÊTRE

	Appel à projets	Programme 2023-24	
SITES DE PLANTATIONS		909	
NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	1 428 826 ARBRES DEMANDÉS	424 205 ARBRES CONVENTIONNÉS	458 732 ARBRES DÉCLARÉS COMME PLANTÉS
NOMBRE D'AGRICULTEURS		558	
LINÉAIRE MOYEN PAR SITE DE PLANTATION (EN ML)		505	
NOMBRE D'OPÉRATEURS POUR L'AIDE N°1 : PLANTATION	94 CANDIDATS	73	

©Photo : Karolina Samborska

RÉGIONS	Auvergne-Rhône-Alpes	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Hauts-de-France	Île-de-France	Normandie	Nouvelle-Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	TOTAL
NOMBRE D'OPÉRATEURS ENGAGÉS DANS LA PLANTATION	9	3	1	4	4	7	3	7	13	13	8	1	73
NOMBRE DE GESTIONNAIRES/PLANTEURS ACCOMPAGNÉS	89	11	15	20	34	67	20	92	132	298	77	5	860 pour 909 sites de plantations
OBJECTIF PRINCIPAL DE PLANTATION	23 %	27 %	67 %	55 %	41 %	26 %	71 %	22 %	44 %	34 %	38 %	86 %	Biodiversité 33% Bien-être animal 16 % Paysage 14 %
NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS	40 425	26 332	3 340	14 003	20 839	55 662	10 041	55 260	78 081	104 896	47 720	2 133	458 732
DENSITÉ DE HAIES PLANTÉES EN ML / HA SAU*	0,013	0,011	0,003	0,007	0,007	0,026	0,018	0,028	0,021	0,033	0,023	0,004	0,018
TAUX DE VÉGÉTAL LOCAL	64 %	80 %	38 %	47 %	65 %	69 %	43 %	41 %	57 %	57 %	53 %	0 %	57 %
TOP 3 DES ESSENS LES PLUS PLANTÉES	Cornouiller sanguin 8 % Troène commun 6 % Fusain d'Europe 6 %	Cornouiller sanguin 7 % Églantier 6 % Viorne lantane 6 %	Noisetier 11 % Houx 8 % Châtaigner 7 %	Cornouiller sanguin 10 % Troène commun 6 % Sureau noir 7 %	Cornouiller sanguin 7 % Troène commun 7 % Viorne lantane 6 %	Aubépine monogyne 16 % Charme 10 % Noisetier 9 %	Noisetier 12 % Érable champêtre 11 % Charme 9 %	Noisetier 12 % Érable champêtre 9 % Châtaigner 7 %	Cornouiller sanguin 9 % Troène commun 7 % Érable champêtre 6 %	Cornouiller sanguin 13 % Prunelier 8 % Troène commun 6 %	Cornouiller sanguin 9 % Érable champêtre 9 % Aubépine monogyne 8 %	Neprun alaterne 8 % Noisetier 7 % Érable de Montpellier 9 %	Cornouiller sanguin 8 % Aubépine monogyne 7 % Noisetier 6 %



BRISE-VENT



PROTECTION DES PARCELLES



BIODIVERSITÉ



BIEN-ÊTRE ANIMAL

1. Zones de plantation et essences plantées

909

SITES DE PLANTATION

458 732

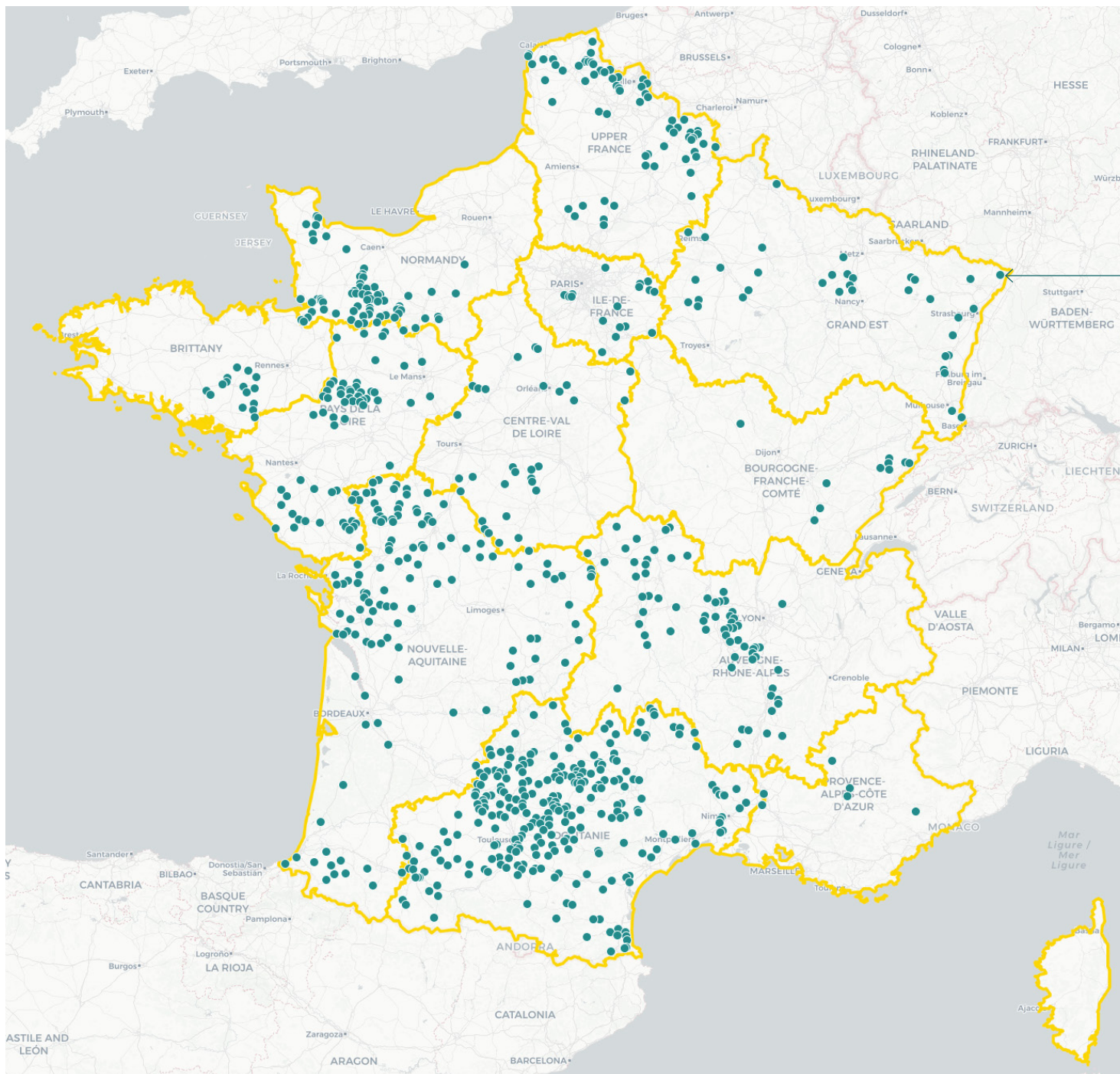
ARBRES PLANTÉS

236

ESSENCES PLANTÉES



©Photo : Parc naturel régional de la Brenne



Ci-contre :
**Répartition des chantiers
 de plantation - Saison 2023-2024**

Accéder à la carte en ligne ici
 (<http://u.osmfr.org/m/1081768/>)



Site de plantation - FPA 23-24

Operateur	Haies vives d'Alsace
Typologie structure	Organismes specialises de l'arbre et la haie
Type d'activite	Arbre hors Forêt
Region operateur	Grand Est
Code sites plantation	HVALSACE_07
Departement	67
Adresse	Eberbach
Pays	
Nombre de plants plantes	364
dont Nombre de plants Vegetal local	342
Premiere plantation	non
Type de gestionnaire	Collectivite
Si agriculteur : mode de production	
Si agriculteur : principal type de production	
Type de structure de plantation	Haie deux rangs
Objectif de services principal du gestionnaire	Connexion trame verte et b
Objectif de production principal du gestionnaire	Autre
Autre financement principal lie a la plantation	Programme Regional

LA DENSITÉ DE PLANTATION INFLUENCÉE PAR L'HISTOIRE BOCAGÈRE DES TERRITOIRES

Cinq régions se distinguent comme les années précédentes, par la densité de plantations par hectare réalisées dans le cadre du Programme du Fonds pour l'Arbre. L'Occitanie, la Normandie, les Hauts-de-France, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine ont réalisé 75 % des plantations déclarées avec une densité supérieure à 0,02

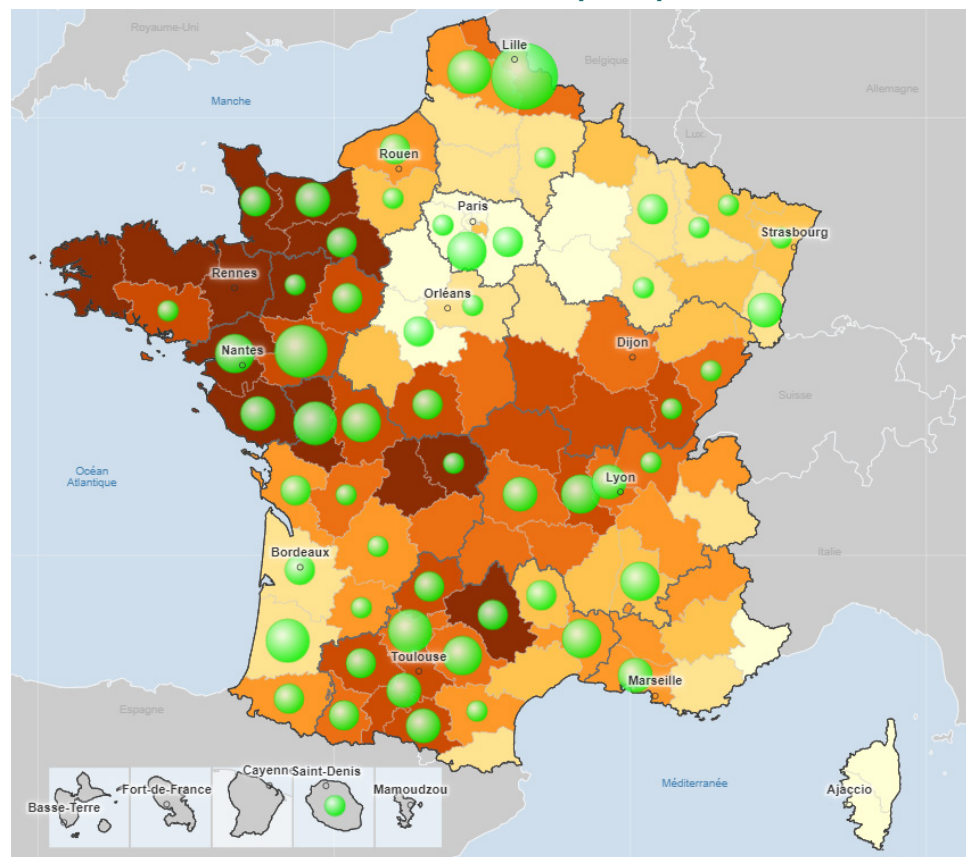
ml/Ha de SAU de la région. L'année dernière, la région Auvergne Rhône-Alpes faisait partie de cet ensemble de tête, mais cette année, sa densité de plantation est passée derrière celle déclarée par les opérateurs d'Île-de-France, malgré un nombre d'arbres plantés représentant 9 % du total des plantations (contre 2 % en Île-de-France). Cet écart s'explique par une surface agricole utile en Auvergne Rhône-Alpes plus de 5 fois supérieure à celle

d'Île-de-France, influençant fortement les interprétations de densité de plantation.

Historiquement une partie de ces régions ont une culture bocagère qui fait de la plantation de haie une tradition qui perdure. On observe également que la répartition de l'arbre sur le territoire dépend fortement des types d'élevages qui viennent conditionner les paysages. Ainsi, les cinq régions qui présentent la densité de plantation

Ci-dessous :


Saison 2022-2023 — Carte des densités de haies par département



1 Densité de haies plantées dans le cadre du Programme du Fonds pour l'Arbre (ml/Ha de SAU)

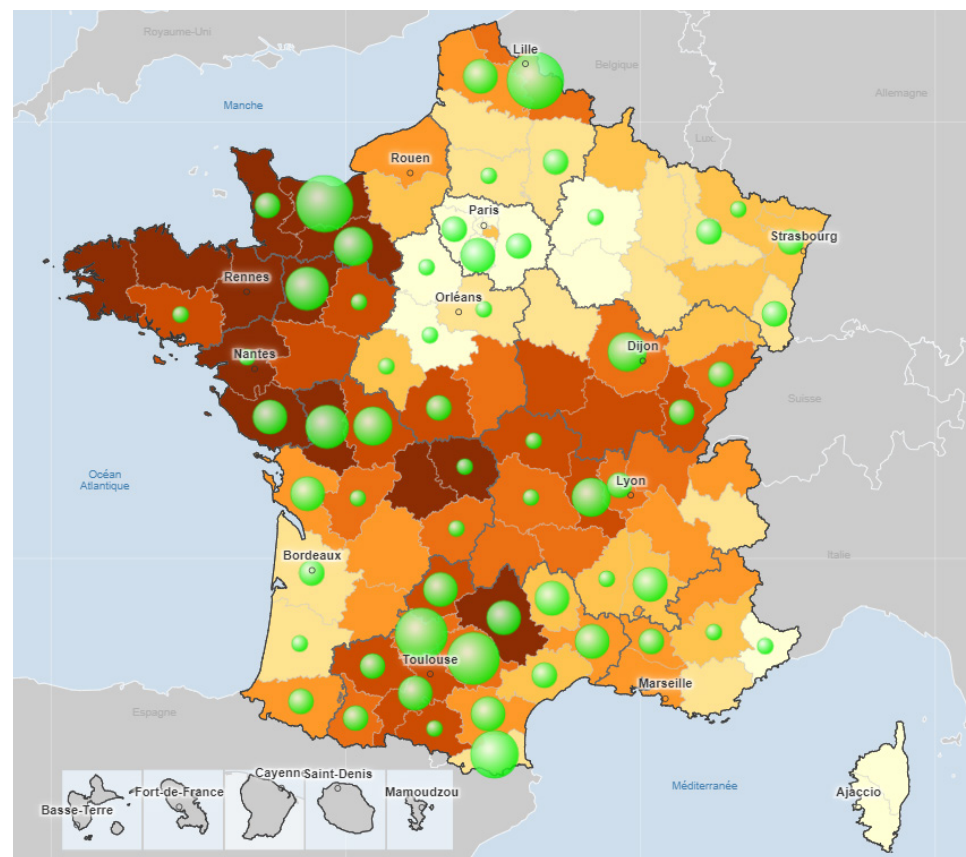
2 Densité de haies agricoles existantes (ml/Ha de SAU) (Solagro, 2010)

0,000 15,385 21,208 27,488 38,825 48,953 74,186 124,039 N/A

 = 0,05 ml/ha SAU

Ci-dessous :


Saison 2023-2024 — Carte des densités de haies par département



1 Densité de haies plantées dans le cadre du Programme du Fonds pour l'Arbre (ml / Ha de SAU)

2 Densité de haies agricoles existantes (ml/Ha de SAU) (Solagro, 2010)

0,000 15,385 21,208 27,488 38,825 48,953 74,186 124,039 N/A

 = 0,05 ml/ha SAU

la plus forte sont des régions d'élevage basé principalement sur l'herbe, ou des paysages de polyculture-élevage qui impliquent la présence de prairies associées aux cultures fourragères. Ces régions sont également marquées par une histoire bocagère. Par exemple, dans l'Ouest ou le Nord-Ouest, l'élevage s'appuie sur un bocage historique parmi les plus denses aujourd'hui, malgré les remembrements.

La Bretagne ne figure pas ici parmi les cinq régions à la plus forte densité de plantation car un autre programme régional très mobilisateur et fortement doté n'incite pas les structures à solliciter d'autres aides, notamment l'aide

à l'implantation proposée par le Fonds pour l'Arbre. Si bien que seul un opérateur a bénéficié cette année de cette aide dans la région Bretagne. Il s'agit de la région la moins couverte par le Programme au même titre que la région Provence-Alpes Côtes d'Azur qui n'a pas de tradition bocagère. Par ailleurs on observe que les espaces de plaines et de plateaux cultivés en openfield laissant peu de place à l'arbre accueillent encore une faible densité de plantation dans le cadre du programme au regard des autres territoires identifiés ci-dessus.

L'augmentation des plantations dans les régions céréalières reste tout de même une tendance observée depuis

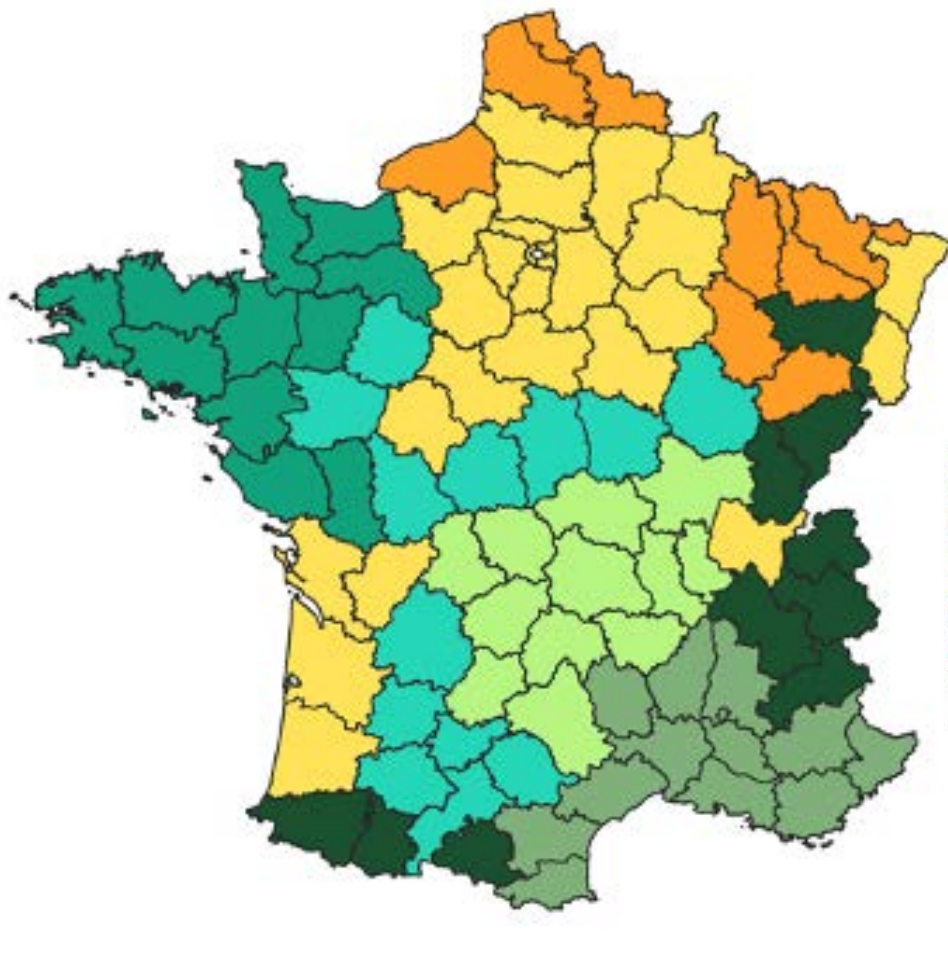
deux ans. Les régions majoritairement concernées par la culture céréalière de plaine: Centre-Val de Loire, Grand-Est et Île-de-France réalisent 10% des plantations restant relativement stable face aux 12% de l'année passée. En parallèle, le département de la Charente-Maritime (17) en Nouvelle-Aquitaine, également dominé par les paysages de plaines et plateaux en grande culture, compte près de 13 000 arbres plantés cette année alors qu'aucune plantation n'y avait été enregistrée l'année dernière dans le cadre du Programme.

Par ailleurs, les zones de massif (incluant les zones de montagne, mais aussi les zones qui leurs sont contigües), caractérisées par un paysage d'élevage herbager, représentent 10% des plantations cette année.

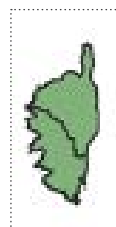
Les zones concernées par les plantations co-financées par le programme du Fonds pour l'Arbre sont donc très variées, par leur identité agricole ou leur localisation. Cette dynamique s'explique par la présence d'opérateurs engagés, dont certains depuis longtemps, reconnus par les gestionnaires, très fortement implantés sur les territoires d'actions et répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine. Le développement des Afac régionales permet la structuration des acteurs à l'échelle régionale et permet la diffusion des bonnes pratiques des structures historiques vers de nouveaux opérateurs.

Ci-dessous:

Carte de regroupement des départements selon les grandes dominances paysagères
©Afac-Agroforesteries, 2023



- élevage basé principalement sur l' herbe/ présence moyenne à forte de haie
- grandes cultures / Herbivores / Polyculture-polyélevage/ faible densité de haies/présence importante de prairies
- grandes cultures / Herbivores / Polyculture-polyélevage/plutôt faible densité de haies/présence importante de prairies
- paysage agro-pastoral/sylvopastoralisme/faible densités bocagères/présence de cultures et boisements
- plaine et plateaux permettant les grandes cultures/plutôt faible présence de l'arbre
- polyculture-élevage et grandes cultures/densité moyenne de haie
- polyculture-élevage/densité forte de haie/ présence de prairies associées aux cultures fourragères
- zone d'élevage de montagne très herbagères et forestières avec des haies dans les vallées
- limites départements



TYPOLOGIES DES ESSENCES PLANTÉES

Une haie se compose d'essences qui peuvent être classées en plusieurs catégories en fonction de leurs rôles et caractéristiques.

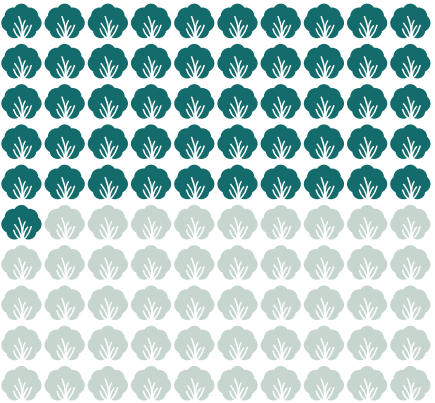
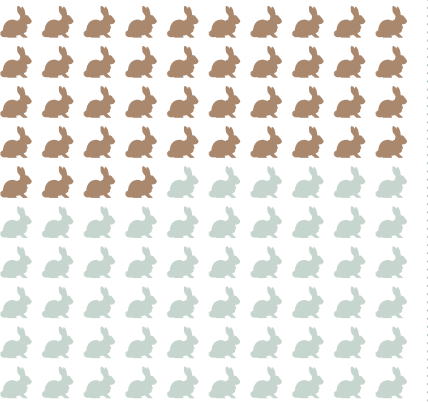
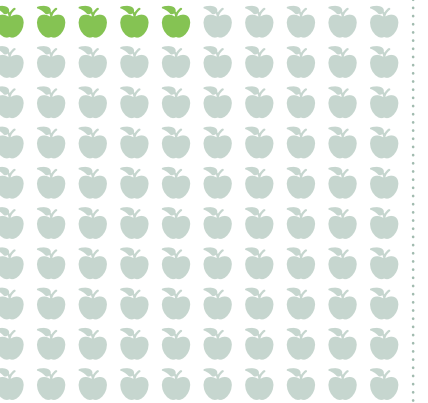
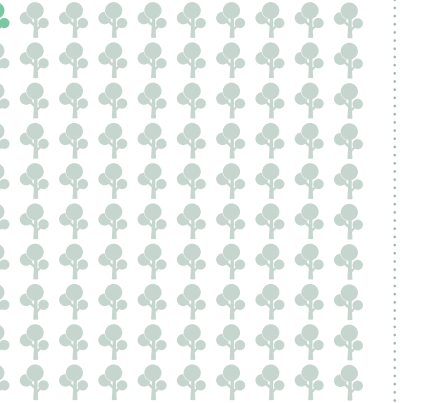
- **Les essences ligneuses structurantes** tout d'abord composent le squelette de la haie. Les haut-jets, résineux, les arbustes structurants sont les espèces dominantes de la haie, dont la durée de vie lui assure une longévité. Elles structurent le paysage et peuvent être source de production de bois grâce à leur volume notamment. **Cette année 231 788 plants d'essences**

ligneuses dominantes ont été plantées toutes régions confondues soit 51 % des essences plantées dans le cadre du Programme. Dans l'ensemble des régions, au moins 38 % des plants sont des essences structurantes. La Normandie est la région ayant planté le plus d'arbres de haut-jet, suivie de près par la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Les trois essences ligneuses les plus plantées, parmi les 121 essences structurantes mentionnées par les opérateurs cette année dans le cadre du programme sont, comme l'année dernière, l'Aubépine monogyne, le Noisetier et l'Érable champêtre.

- **Les essences dites d'accompagnement** (arbustes, lianes...) favorisent la biodiversité. Cette catégorie regroupe de nombreuses essences peu hautes, à la longévité moyenne et qui ont la spécificité de se reconstituer spontanément notamment grâce à la régénération naturelle. 44 % des essences plantées dans le cadre du programme sont issues de cette catégorie. 71 essences d'accompagnement ont été plantées, dont, en majorité le Cornouiller sanguin, le Troène commun et le Fusain d'Europe.

Ci-dessous:

Répartition du volume d'arbres plantés en fonction du type d'essence et détail des essences les plus plantées pour chaque type

Type d'essences	STRUCTURANTES	ACCOMPAGNEMENT - INTÉRÊT BIODIVERSITÉ	PRODUCTION PRIMAIRE OU PRODUCTION AGRICOLE	PALETTE ÉTENDUE
Quantité d'arbres				
	231 788	201 523	22 940	2 481
Principales essences plantées pour chaque type*	Aubépine monogyne 13% Noisetier 13% Érable champêtre 12%	Cornouiller sanguin 18% Troène commun 14% Fusain d'Europe 9%	Merisier 23% Laurier-tin 21% Cognassier 9%	Lilas commun 58% Arbre de Judée 27% Abélie à grande fleur 3%

*Les pourcentages correspondent à la part de l'espèce au sein du type d'essence associé

- 5 % des essences plantées appartiennent à la catégorie des **essences de production primaire** ou de production agricole (essences fruitières et aromatiques). Ces essences seront à terme pour les exploitants des ateliers de production. Les essences majoritaires de cette catégorie sont le Merisier, le Laurier-tin et le Cognassier devant 31 autres essences.
- Enfin, 1 % des espèces plantées sont dites « **palette étendue** » sont représentées cette année par 13 essences non endémiques et parfois à vocation ornementale comme le Lilas commun, l'Arbre de Judée et l'Abélie à grande fleur, que l'on ne retrouve pas dans les compositions habituelles de haies champêtres. L'enjeu du conseiller technique est d'orienter le choix des planteurs pour limiter les essences qui ne s'inscrivent pas dans une démarche cohérente, répondant aux enjeux de préservation de la biodiversité et respectant les fonctionnalités des systèmes agroforestiers sous toutes ses formes. La proportion d'essences « palette étendue » a baissé depuis le précédent programme (4 % l'année passée) ce qui est encourageant sur l'évolution de la constitution des haies implantées dans le cadre de l'animation financée par le Fonds pour l'Arbre.

D'une région à l'autre, en fonction des conditions pédoclimatiques, des essences différentes sont plantées. 237 essences ont été plantées cette année dans le cadre du Programme. Cependant, 64 % des plants sont de 15 essences majoritaires. Ces 293 937 plants sont ainsi répartis sur :

- 5 essences structurantes : Aubépine monogyne (7 % du total), Noisetier (6 %), Erable champêtre (6 %), Prunellier (5 %), Charme (4 %).
- 10 essences d'accompagnement : le Cornouiller sanguin (8 % du total), le Troène commun (6 %), le Fusain d'Europe (4 %), le Viorne lantane (4 %), etc.

Les opérateurs plantent à la fois des essences répandues citées ci-dessus, et des essences spécifiques, adaptées aux conditions régionales.

Par exemple, en Provence-Alpes-Côtes d'Azur, sur un total de 36 essences plantées, 8 font partie des 15 essences les plus plantées du programme à l'échelle nationale. En parallèle, le Nerprun Alaterne et l'érable de Montpellier font partie des 3 essences les plus plantées dans la région dans le cadre du programme : ces essences endémiques du bassin méditerranéen résistent bien aux conditions climatiques difficiles du territoire.

Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme pour l'Occitanie, on retrouve deux types de chênes : pubescent et vert. Ils sont les chênes les plus adaptés aux conditions des régions du sud : résistant à la sécheresse et intéressants pour composer des haies car ils sont résistants aux incendies.



2. Un programme prescripteur de Végétal local

262 269

PLANTS VÉGÉTAL LOCAL

78%

D'OPÉRATEURS AYANT ATTEINT OU DÉPASSÉ 50% DE PLANTS VÉGÉTAL LOCAL SUR LEURS PLANTATIONS

57%

DE PLANTS VÉGÉTAL LOCAL SUR L'ENSEMBLE DES PLANTATIONS

35

PÉPINIÈRES IMPLIQUÉES

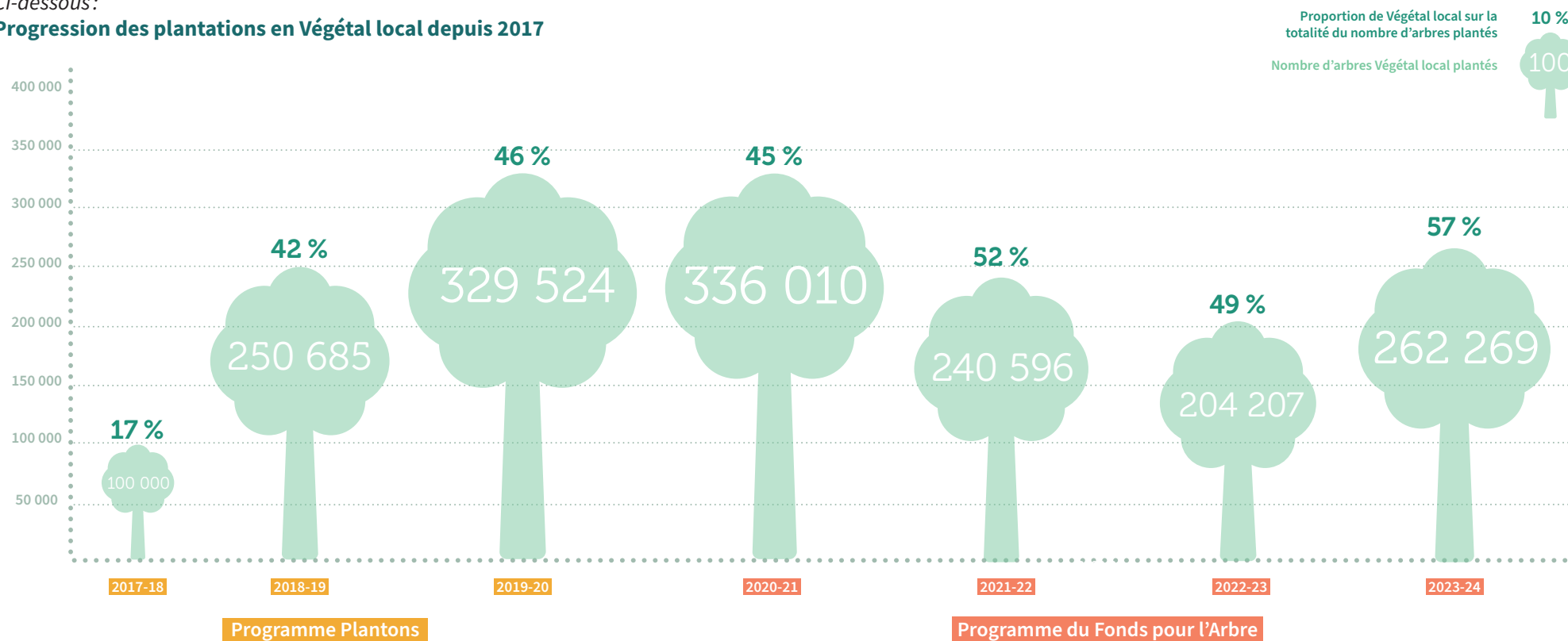


©Photo : Karolina Samborska



Ci-dessous :

Progression des plantations en Végétal local depuis 2017



Soutien historique de la marque Végétal local depuis sa création, le programme du Fonds pour l'Arbre a tenu un rôle précurseur majeur en définissant un « standard de qualité » autour de la prescription de Végétal local dans les programmes de plantation.

Pour cette année de campagne du programme, 57 % des plants étaient de la marque Végétal local. Cette proportion importante est la plus haute obtenue depuis 2015, témoignant du développement de la filière à l'échelle nationale.

Depuis 2015, l'Afac-Agroforesteries puis le Fonds pour l'Arbre veillent à l'intégration importante de plants résilients dans les plantations. Le seuil minimal d'intégration de plants Végétal local exigé a progressivement augmenté et est fixé à 50 % pour le 3^{ème} programme consécutif. L'utilisation de plants Végétal local est encouragée via une bonification de 0,22€/plant. Le Fonds pour l'Arbre participe ainsi de manière significative au développement de la filière de production de plants d'arbres et d'arbustes de la marque Végétal local.

Cette année 57 % des plants plantés dans le cadre des chantiers accompagnés par les opérateurs du Fonds pour l'Arbre sont des plants Végétal local. Ce taux est record : il était de 52 % en 2022 et 49 % en 2023. Si 15 opérateurs ont dépassé le seuil de 70 % de plants Végétal local, 22 % ont affiché au bilan un taux d'intégration Végétal local inférieur à 50 %.

UNE SAISON DE PLANTATION PLUS COURTE ET PLUS TARDIVE

Les températures hivernales tardives décalent la saison de plantation puisqu'il est d'usage de planter en hiver lorsque que la végétation est en dormance (lorsque les plants en pépinière ont perdu leurs feuilles). Le premier printemps qui suit la plantation garantie une bonne reprise pour les jeunes arbres plantés. De mauvaises conditions climatiques (gel et fortes pluies provoquant l'inondation de parcelles) ont également retardé le début de la saison de plantation. Les techniciens plantent donc désormais sur une période plus courte: après le 10 décembre et avant le 10 mars. Cette période peut être fortement réduite dans les régions du Sud. Le raccourcissement de la fenêtre de plantation complexifie fortement le travail des opérateurs pour qui le linéaire de haies à accompagner augmente d'année en année tout en ayant une période de réalisation de plus en plus courte.

Malgré les contraintes qui pèsent sur les opérateurs depuis quelques années, leur résilience et capacité d'adaptation indispensable aujourd'hui dans ce secteur nous permet de garantir une bonne réalisation de l'ensemble des actions en bilan. De nouvelles techniques d'implantation de haies, comme la régénération naturelle assistée peuvent être une réponse complémentaire et pertinente à l'action de plantation, de plus en plus contrainte.

DES PLANTATIONS QUI REFLETENT LE DEPLOIEMENT DE LA FILIÈRE VÉGÉTAL LOCAL

Si le taux moyen de plants marqués Végétal local a atteint 57 % à l'échelle nationale, l'analyse par région est aussi très riche d'enseignement pour comprendre comment se déploie la filière à l'échelle régionale et identifier les facteurs de réussite et les leviers de développement.

Sur 12 régions représentées par les différents bénéficiaires du Programme 2023-2024 du Fonds pour l'Arbre, on retrouve :

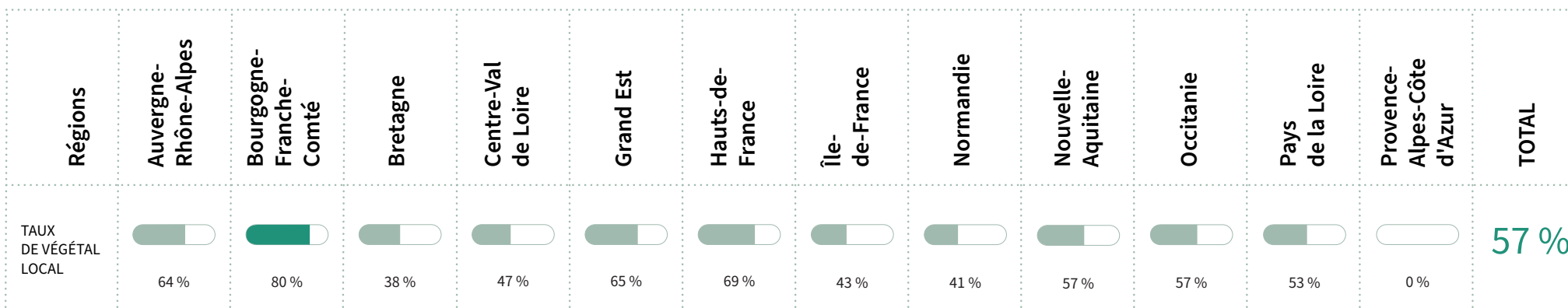
- 1 région n'ayant planté aucun plant Végétal local : La région PACA, où 1 seul opérateur a planté une très faible proportion de l'ensemble des arbres déclarés nationalement. Les plants Végétal local de la zone méditerranéenne sont prisés par les autres territoires pour anticiper les effets du changement climatique, ce qui a pu jouer sur la disponibilité en plants pour cet opérateur.
- 7 régions ont atteint, ou même dépassé, l'objectif de 50 % de Végétal local sur l'ensemble des plantations. Ce chiffre encourageant témoigne de la structuration croissante de la filière et de son développement sur le territoire.

- 4 régions n'ont pas atteint 50 % de Végétal local sur l'ensemble des plantations : Bretagne (38 %), Normandie (41 %), Île-de-France (43 %), et Centre-Val de Loire (47 %). Ces résultats peuvent être corrélés avec plusieurs critères :

- la faible production au sein de ces régions administratives (peu de pépiniéristes producteurs et lorsqu'il y en a, produisant de faibles volumes), ce qui oblige à chercher des plants ailleurs avec des surcoûts de livraison parfois conséquents,
- une difficulté pour les opérateurs à identifier les fournisseurs de Végétal local adaptés à leur situation géographique, et à réserver les plants désirés auprès de leurs pépiniéristes,
- le faible nombre d'opérateurs présents dans certaines régions peut faire apparaître des tendances qui ne sont pas significatives du territoire (comme en Bretagne, région hébergeant 1 seul opérateur du Programme de plantation 2023-2024).

Ci-dessous :

Proportion de plants Végétal local plantés par région



Les pourcentages ici correspondent à l'ensemble des plants déclarés par les opérateurs, dépassant parfois le nombre conventionné : Le Fonds pour l'Arbre finance un nombre d'arbre conventionnés. Dans la réalité, ces plants conventionnés s'inscrivent au cœur de chantiers de plantation plus grands. Les chiffres de ce tableau mettent donc en valeur le taux de plantation Végétal local au sein des chantiers pris dans leur globalité.

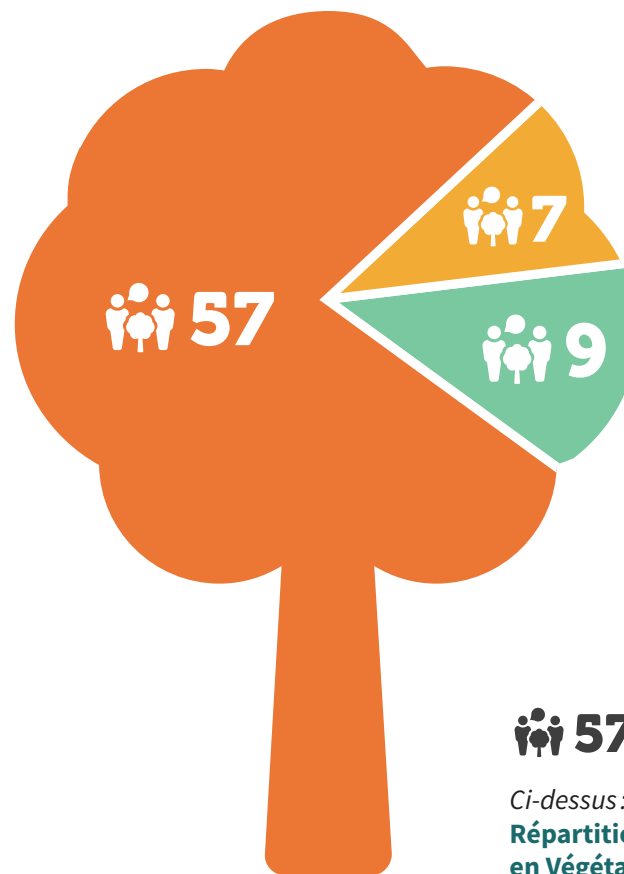
Cette structuration et ce développement des filières territoriales sont confirmés par le pourcentage d'opérateurs ayant atteint un taux supérieur à 50 % de plants Végétal local : alors que 53 % des opérateurs avaient atteint ce taux lors du précédent programme 78 % l'ont cette année atteint ou dépassé. Cette augmentation significative de la proportion d'opérateurs avec un taux de plantation Végétal local satisfaisant s'explique en partie par le travail des Correspondants locaux Végétal local qui accompagnent la structuration des filières d'approvisionnement, sensibilisent et mobilisent les acteurs pour assurer son développement. Ce succès s'explique également par la sélection attentive du jury de candidatures cohérentes qui présentent une bonne stratégie d'approvisionnement dans leur dossier. Les membres du jury adressent également une fiche de suivi aux opérateurs retenus afin de les inciter si nécessaire à diversifier leur(s) source(s) d'approvisionnement.

35 pépiniéristes et fournisseurs ont été mobilisés cette année par les opérateurs pour leurs plants Végétal local contre 32 l'année passée et 29 en 2021-2022. Le développement progressif de la filière permet d'assurer un approvisionnement de plus en plus facile aux opérateurs. Les opérateurs de certains secteurs tels que la région PACA et l'Île-de-France qui ont une production très faible, voire inexistante de plants doivent se fournir dans les régions administratives avoisinantes. Ces structures peuvent se tourner vers le Correspondant Végétal local de leur région pour être accompagnées dans leur stratégie d'approvisionnement.

**TAUX DE PLANTATION
EN VÉGÉTAL LOCAL
SUPÉRIEUR
OU ÉGAL À 50 %**

**TAUX DE PLANTATION
EN VÉGÉTAL LOCAL
STRICTEMENT
INFÉRIEUR À 35%**

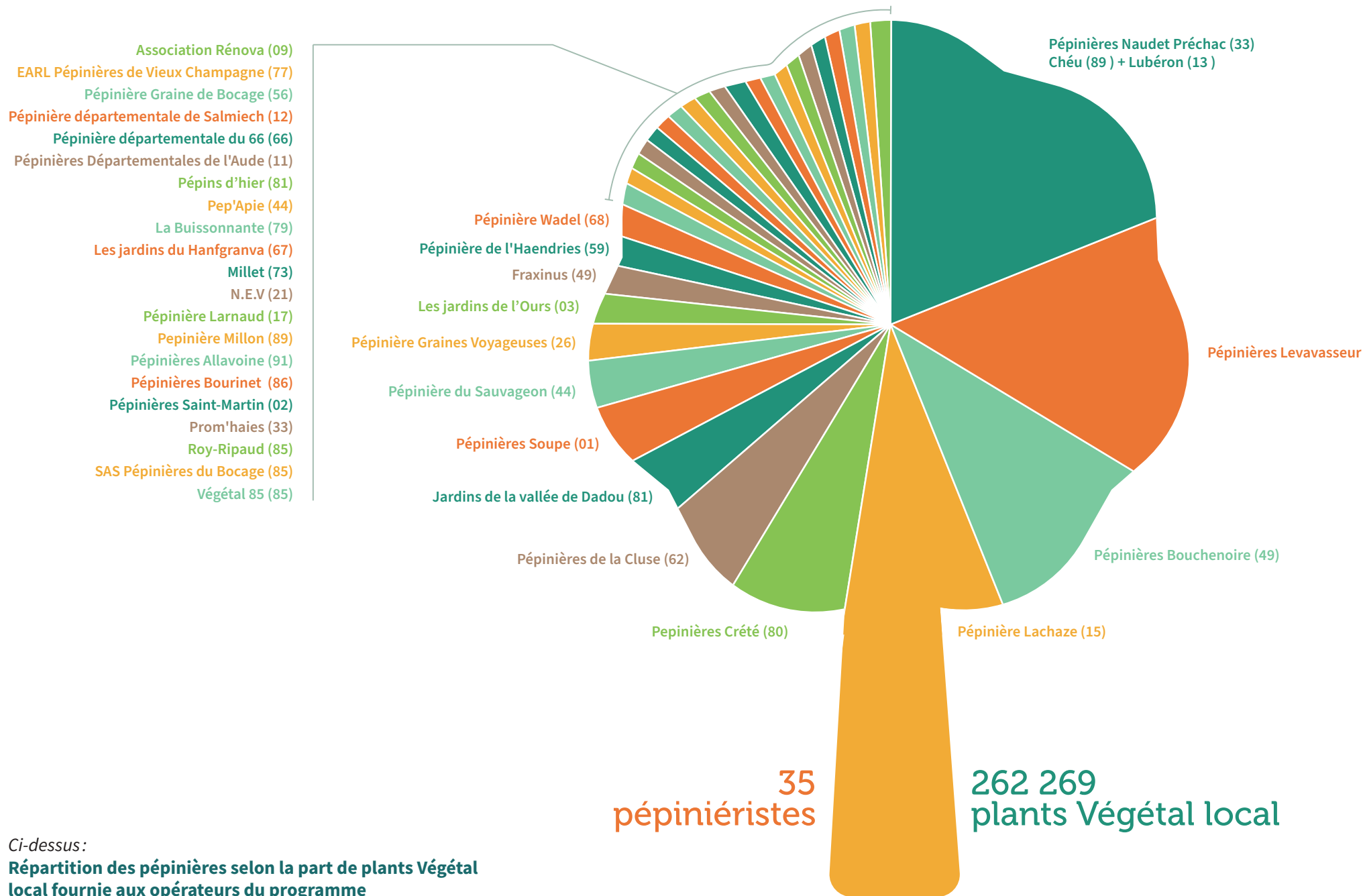
**TAUX DE PLANTATION
EN VÉGÉTAL
LOCAL COMPRIS
ENTRE 35 % ET 50 %**



57 NOMBRE D'OPÉRATEURS

Ci-dessus :

Répartition des opérateurs selon leur taux de plantation en Végétal local pour la saison 2023-2024



Ci-dessus:
Répartition des pépinières selon la part de plants Végétal local fournie aux opérateurs du programme

3. Les gestionnaires planteurs : typologie et intérêts pour la plantation

909
SITES DE PLANTATION

61 %
D'AGRICULTEURS
POUR
63 %
D'ARBRES PLANTÉS

38 %
DES ARBRES ONT ÉTÉ PLANTÉS
POUR UN ENJEU DE BIODIVERSITÉ



©Photo : Karolina Samborska



DES GESTIONNAIRES AGRICULTEURS EN MAJORITÉ

Les structures spécialisées agissant en faveur du maintien et du développement de la haie accompagnent et encadrent la plantation d'arbres chez les gestionnaires de haies qui possèdent les terrains sur lesquels ont lieu les plantations. En mettant à disposition des terres leur appartenant pour planter des haies, les gestionnaires deviennent responsables de ces dernières.

L'opérateur a pour mission d'accompagner à travers différentes étapes le gestionnaire pour la prise en charge de ses nouvelles haies qui bénéficieront à l'intérêt général. Chaque arbre planté doit s'inscrire dans un projet de plantation unique, car adapté aux attentes du planteur,

des enjeux de production, aux paysages, aux services écologiques attendus, aux conditions pédoclimatiques. C'est le savoir-faire des conseillers agroforestiers que d'élaborer ce projet, en partant de l'analyse de terrain, en passant par la conception d'une séquence de plantation, jusqu'à l'organisation du chantier de plantation en lui-même, et le suivi de la pérennité de la haie dans le temps (suivi technique, formation du gestionnaire à la taille, à la valorisation, etc.).

Dans le cadre du Programme de cette année, **les gestionnaires sont comme les années passées majoritairement des exploitants. Cette tendance se stabilise avec 61 % d'exploitants agricoles parmi les gestionnaires pour 59 % l'année dernière.** Ils concentrent 63 %

du volume de plantation du Programme contre 69 % en 2022-2023. Comme l'année dernière et dans les mêmes propositions, les particuliers (19 %) sont les deuxièmes gestionnaires les plus représentés parmi les chantiers de plantation organisés par les opérateurs du Fonds pour l'Arbre, suivis par les collectivités (12 %) et enfin par les associations, entreprises et écoles qui, à elles trois, représentent 6 % des gestionnaires.

Ci-dessous :

Répartition des volumes d'arbres plantés selon les types de gestionnaires-plantateurs

	AGRICULTEURS	PARTICULIERS	COLLECTIVITÉS	ASSOCIATIONS	ENTREPRISES	ÉCOLES	AUTRES
% DU NOMBRE TOTAL DE GESTIONNAIRES ENGAGÉS							
nombre total de gestionnaires	558	173	112	31	17	10	8
% DU VOLUME TOTAL D'ARBRES PLANTÉS							
nombre total d'arbres plantés	288 865	51 090	69 104	10 376	14 238	3 460	21 599
NOMBRE MOYEN D'ARBRES PLANTÉS PAR GESTIONNAIRE	518	295	617	335	838	346	2 700

DE PLUS EN PLUS DE PLANTATIONS MOTIVÉES PAR LA DEMANDE SOCIÉTALE

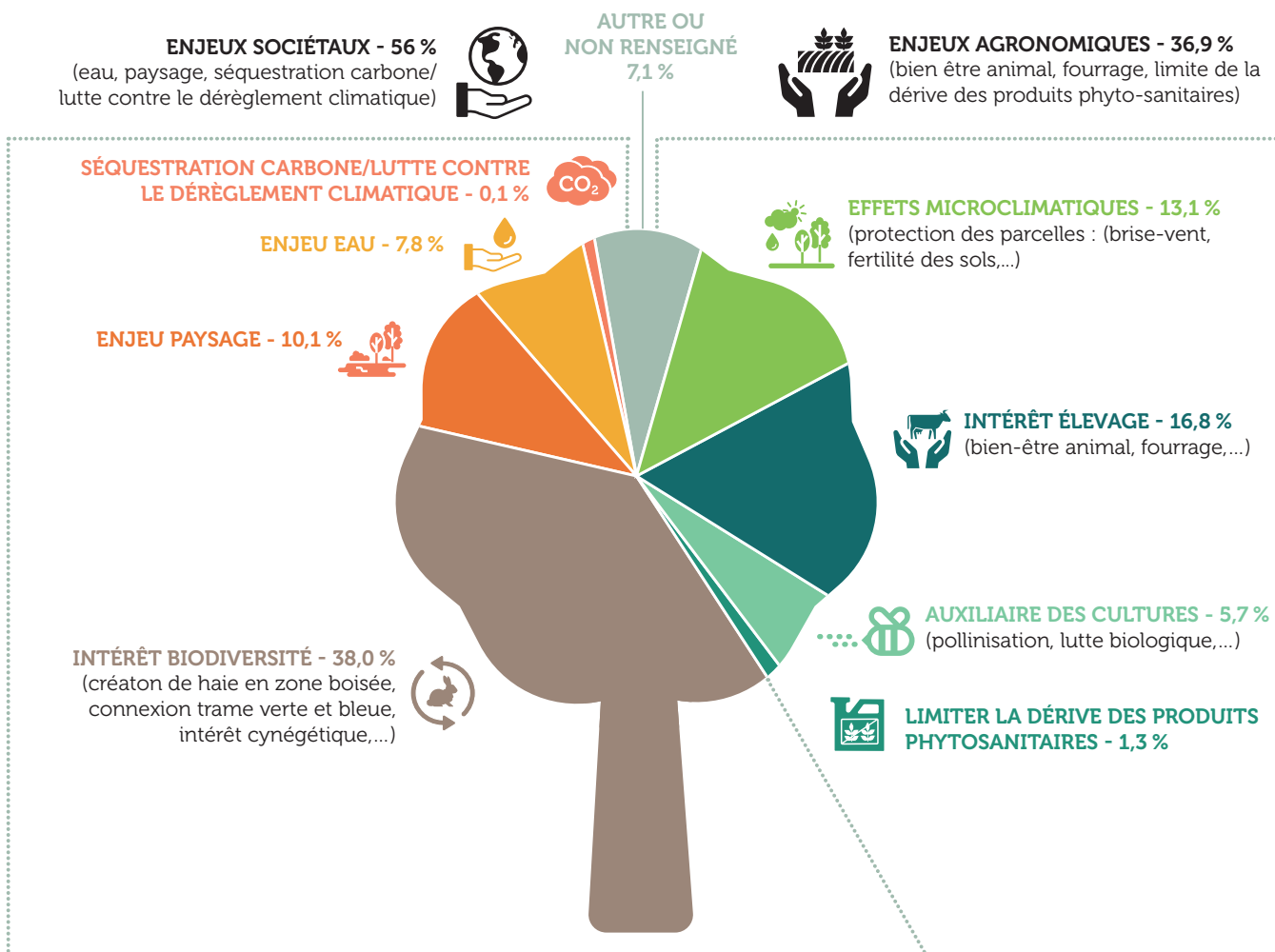
Chaque projet de plantation s'adapte à un contexte, mais également à un enjeu principal, un objectif qui pousse le porteur de projet à planter. En effet, les arbres et haies champêtres rendent de multiples services pour l'agriculture et la société, ce sont de véritables « couteau suisse » à la fois agronomiques (protection du bétail et des cultures, réserves fourragères estivales, etc.), productifs (bois de chauffage, paillage, etc.) et environnementaux (préservation des abris des auxiliaires de cultures, lutter contre l'érosion des sols, améliorer la qualité et l'infiltration de l'eau dans le sol, etc.). Ces services rendus par les haies peuvent être répartis selon deux catégories :

- les enjeux agronomiques qui comprennent les effets pour l'élevage, les effets microclimatiques, la pollinisation, la limitation des produits phytosanitaires,
- les enjeux sociétaux qui regroupent la séquestration du carbone, les enjeux eau et paysage et l'intérêt biodiversité.

56 % des plantations déclarées cette année ont été réalisées pour répondre à des enjeux sociétaux, contre 52 % lors du programme 2022-2023, marquant une faible progression. Les plantations initiées pour des enjeux agronomiques ont, quant à elles, régressé, passant de 46 % l'année dernière à 37 % cette année. Cette augmentation de la proportion de plantations avec des enjeux sociétaux met en lumière le fait que les porteurs de projets, notamment les agriculteurs, plantent en premier lieu pour répondre à des problématiques qui préoccupent les citoyens. Les porteurs de projets plantent donc moins dans leur propre intérêt que pour répondre à un besoin sociétal fort et pour renvoyer une image positive attendue de l'agriculture. La société joue un rôle important sur cette thématique en entraînant le monde agricole dans une démarche positive en collaboration avec l'arbre et le vivant.

Les enjeux sociétaux se confirment comme préoccupation principale des gestionnaires avec 38 % des arbres plantés avec une intention de préservation de la biodiversité (300 gestionnaires). Les exploitants plantent également pour des enjeux agronomiques : pour l'intérêt élevage (16,8 %) et les effets microclimatiques (13,1 %). Ces trois objectifs de plantations sont les mêmes que l'année dernière.

La haie implantée ne se limite pas à la fonctionnalité principale visée par le gestionnaire et se place comme outil multifonctionnel. Le rôle des opérateurs à travers leur accompagnement est notamment de valoriser auprès de l'exploitant toutes les fonctionnalités à court ou long terme qu'apporte la plantation, suivie d'une gestion durable.



Ci-dessus :

Répartition des volumes d'arbres plantés selon les objectifs des gestionnaires-plantateurs

Focus sur les gestionnaires agriculteurs

Cette année, 63 % des arbres plantés dans le cadre du programme le sont par des agriculteurs, qui représentent 61 % des planteurs. Ces gestionnaires majoritaires, acteurs essentiels du développement des haies et de l'agroforesterie sur le territoire, sont chaque année de plus en plus nombreux à s'investir dans des projets de plantation.

DES PLANTEURS FIDÉLISÉS, PORTANT DES PROJETS PLURIANNUELS

Parmi les agriculteurs, 51 % ont déjà planté auparavant et s'engagent donc sur un projet global à l'échelle de l'exploitation. Ces agriculteurs, engagés dans des projets pluriannuels, sont les meilleurs ambassadeurs pour convaincre leurs voisins et leur territoire de s'engager dans la démarche de plantation. L'accompagnement technique de la part des opérateurs est indispensable aussi bien pour la première expérience de plantation que pour les suivantes. Les conseillers agroforestiers attestent de compétences plurielles et transversales qui leur permettent d'assurer un accompagnement technique tout au long de la vie de la haie : du choix des essences à la valorisation du bois.

PLANTATIONS EN SYSTÈME CONVENTIONNEL : UNE TENDANCE QUI SE CONFIRME

Cette année, la majorité (56 %) des exploitants ayant planté conduisent leur exploitation en agriculture conventionnelle. Lors de la première année du programme, ils plantaient autant que les exploitants en agriculture biologique. Depuis deux ans, la proportion de gestionnaires agriculteurs en conventionnel augmente. Cette donnée témoigne de l'intérêt de l'implantation de haies pour tous les modes de production agricole, ainsi que de la transition agroécologique en cours. La régression du nombre de projets de plantation en agriculture biologique peut être liée à la crise que la filière bio traverse depuis deux ans : selon les chiffres publiés par l'Agence Bio en 2023, la surface agricole cultivée en

bio représente 10,4 % de la surface totale en France, une évolution de -1,3 % point par rapport à 2022. Les difficultés actuelles liées à la filière amènent les agriculteurs en bio à se concentrer sur la survie économique de leur exploitation ce qui leur laisse moins de disponibilité pour se tourner vers la plantation.

Cependant, bien que les exploitants conventionnels aient porté plus de projets, les exploitants en agriculture biologique se sont, cette année encore, investis dans des projets plus importants avec en moyenne 570 arbres par projet contre 488 en agriculture conventionnelle.

Cette donnée témoigne bien des différences entre les conduites d'exploitation et de projets agroforestiers selon le mode de production.

Les agriculteurs bio peuvent être perçus par la société comme plus enclins à la plantation de haies, par leurs pratiques de cultures et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels et de leur réflexion autour de leur système que cela impose. Mais si les avantages apportés par les arbres bénéficient aux agriculteurs bio, les mêmes bénéfiques de l'arbre sont apportés aux agriculteurs conventionnels qui font le choix de la plantation en améliorant la résilience de leur exploitation.

AGRICULTURE
CONVENTIONNELLE

AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN CONVERSION BIO

NON RENSEIGNÉ

PART DES
AGRICULTEURS



NOMBRE D'AGRICULTEURS

314 EN AGRICULTURE
CONVENTIONNELLE

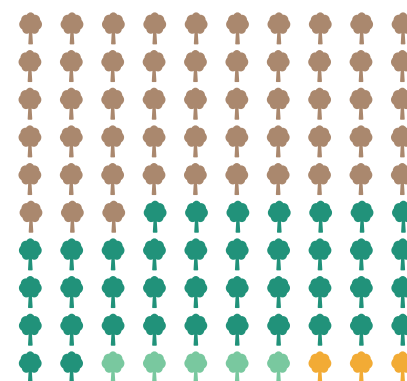
199 EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

21 EN CONVERSION
BIO

24 NON RENSEIGNÉ

Ci-contre :
**Répartition des
volumes d'arbres
plantés par les
gestionnaires
agriculteurs
selon le mode de
production**

PART DES
PLANTATIONS
AGRICILES



NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS

153 110 ARBRES

113 436 ARBRES

13 598 ARBRES

8 721 ARBRES

PLUS DE 20 % DES PLANTATIONS DE L'ANNÉE SONT EN GRANDE CULTURE

La part de gestionnaires de haies agricoles, installés sur un système en grandes cultures plantant dans le cadre du Programme, par rapport à la part des éleveurs tous types confondus, est de plus en plus significative au fil du Programme. En 2020-2021, seuls 4,5 % des gestionnaires

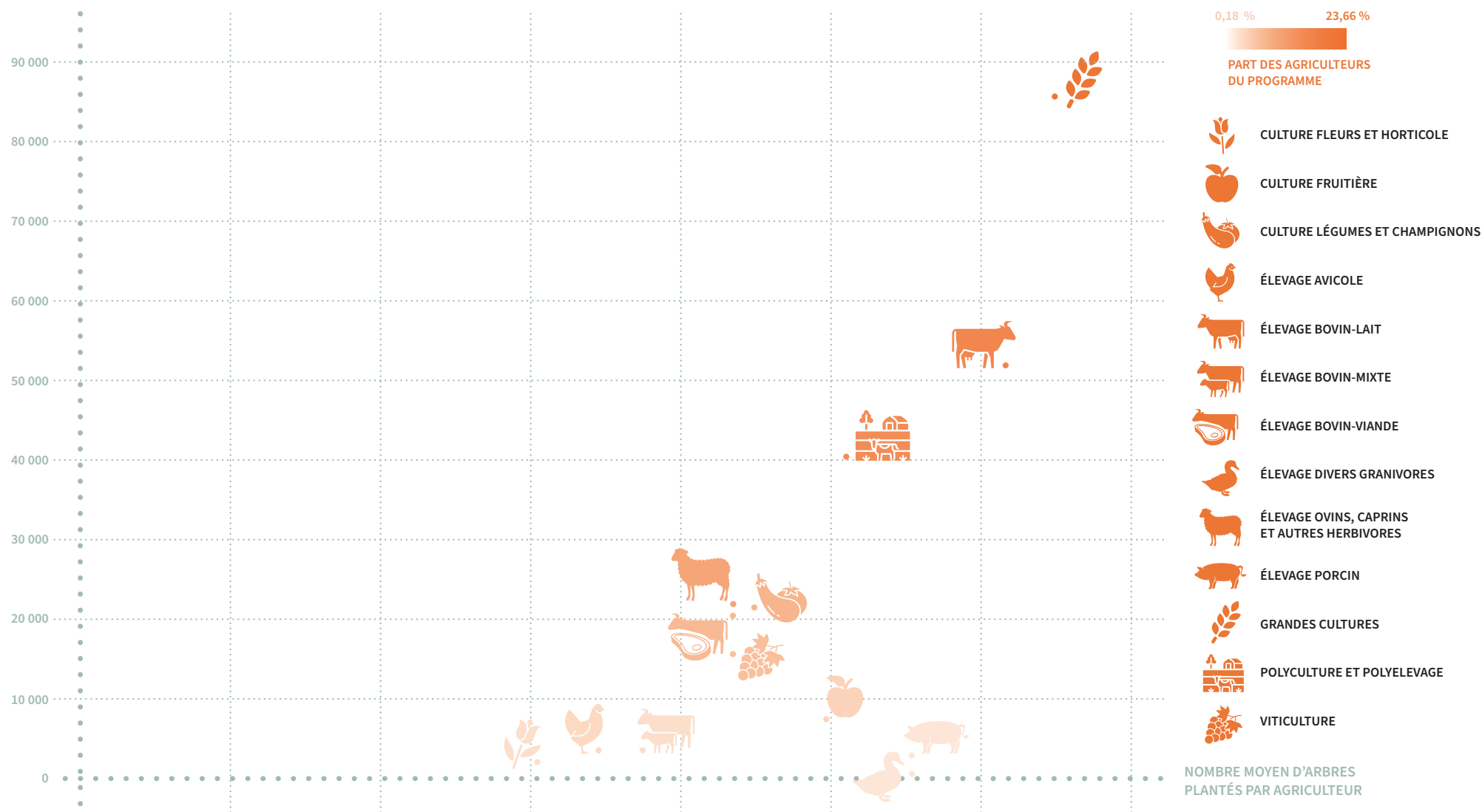
de haies agricoles étaient installés sur un système en grandes cultures contre plus de 40 % d'éleveurs, ils étaient 20 % l'année dernière pour 37 % d'éleveurs. On compte cette année 24 % de gestionnaires agricoles en grande culture plantant dans le cadre du Programme. Non seulement la proportion de gestionnaires en grandes cultures a augmenté, mais le nombre d'arbres plantés dans ce type d'exploitation également, passant de

68 520 en 2022-2023 à 85 557 en 2023-2024. Cette tendance concorde avec l'observation qui a été faite précédemment d'une augmentation progressive des plantations dans les espaces de plaines et de plateaux (Bassin parisien et Charente-Maritime essentiellement).


Ci-dessous :

Répartition des volumes d'arbres plantés par les gestionnaires agriculteurs selon le type de production

NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS





A person wearing a dark jacket, black pants with orange stripes, and an orange helmet is using a chainsaw to clear a dense thicket of bare trees. The person is positioned on the right side of the frame, facing left. The ground is covered in green grass and fallen branches. The background is filled with a dense network of bare tree branches.

IV. LE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE POUR ASSURER LA GESTION DURABLE DES HAIES SUR LE LONG TERME

1. Les dynamiques régionales impulsées par les Référents régionaux Label Haie (aide 4)

L'Aide 4 vise à soutenir la mission de référent régional Label Haie, dont le rôle est d'accompagner les acteurs locaux dans la montée en compétence sur la gestion durable des haies et la mise en œuvre du Label Haie, de nouer des liens de partenariats avec d'autres organismes partenaires stratégiques et de défendre les intérêts et les valeurs portés par le Label Haie auprès des institutionnels.

18
RÉFÉRENTS RÉGIONAUX

13
STRUCTURES D'APPARTENANCE

11
RÉGIONS POSSÉDANTS
DES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX



©Photo : Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor



Dans un objectif d'efficacité et de subsidiarité, le déploiement du Label Haie dans les territoires est accompagné par un réseau de référents régionaux du Label Haie. Chaque référent régional a été formé et accompagné par l'Afac-Agroforesteries, tant sur le volet pratique de gestion durable que stratégique pour développer une économie basée sur la haie. Selon le principe d'essaimage, le référent régional pourra ainsi à son tour tenir le rôle de formateur du Label Haie à l'échelle de sa région pour les futurs animateurs, auditeurs et relais du Label Haie. Le réseau des référents régionaux se stabilise avec, comme l'année passée, 18 référents régionaux Label Haie, appartenant à 13 structures, dans 11 régions différentes.

LA FORMATION DES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX AU LABEL HAIE COMPORTE DIFFÉRENTS VOILETS :

- 2 jours sur le terrain, au pied des différents types de haies pour une lecture commentée et appliquée des indicateurs du cahier des charges Gestion ;
- 2 jours au bureau pour saisir dans le détail les dispositions générales du label qui explicitent les règles de certification et de contrôle pour toute entité souhaitant être reconnue conforme aux référentiels associés au schéma de certification et de contrôle Label Haie. C'est également un temps pour se former au cahier des charges Distribution et à l'outil informatique du Label Haie ;
- 1 jour pour se former à la plateforme de discours du Label Haie afin de présenter le label de la façon la plus adaptée à un public (agriculteur, collectivité, technicien haie, animateur PSE, etc.) ;
- 2 jours pour devenir formateur du Label Haie en vue du déploiement. C'est savoir répondre à toutes les questions que soulève le label (calcul du coût de certification, publics concernés, valorisations possibles, etc.) ;
- La formation se termine par une journée de validation d'un auditeur Label Haie en présence d'un salarié de l'équipe Label Haie.

Toutes ces étapes de formation conduisent les référents régionaux à devenir formateur du Label Haie. Cela consiste à savoir répondre à toutes les questions techniques, administratives, stratégiques et politiques que soulèvent le Label Haie, de la gestion à la valorisation des haies. Un contact étroit est maintenu avec l'équipe Label Haie de l'Afac-Agroforesteries nationale pour répondre aux divers questionnements et continuer de conseiller les référents dans les stratégies de déploiement, tant grâce à des échanges bilatéraux que durant les groupes de travail national des référents régionaux et pendant des webinaires.

UN RÔLE D'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DU LABEL HAIE EN RÉGION

Les référents régionaux sont de plus en plus identifiés comme étant les interlocuteurs principaux dans les régions par les :

- Structures souhaitant mettre en œuvre le Label Haie à l'échelle d'un territoire ;
- Groupes d'agriculteurs ou agriculteurs individuels souhaitant se labelliser (et n'ayant pas connaissance d'OCG ou de structures locales susceptibles de les accompagner) ;
- Collectivités souhaitant s'impliquer dans la démarche (être prescripteur, s'approvisionner en bois labellisé, etc.) ;
- Organismes institutionnels (OFB, ADEME, Agence de l'eau, Région, etc.) intéressés par le Label pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques ;
- Structures économiques intéressées pour valoriser le Label Haie (coopératives agroalimentaires, entreprises de vente de bois, etc.)

En fonction des attentes et des besoins, le référent régional accompagne chacun de ces types d'acteurs dans leur démarche d'un point de vue méthodologique et en les orientant vers les bons interlocuteurs, les dispositifs appropriés, en leur redonnant les étapes, etc. avec l'objectif d'une autonomisation de la mise en œuvre du label au sein de chaque territoire. Sur l'année 2023-2024, les référents régionaux ont mis en place un accompagnement auprès de 175 structures territoriales (CPIE, PNR, FDC, CIVAM, syndicats d'eau, syndicats agricoles, collectivités, chambres d'agriculture, entreprises agroalimentaires, collectivités, etc.). Ils répondent également aux nombreuses sollicitations des exploitations agricoles souhaitant se lancer dans le Label Haie dans la voie de la certification individuelle.

Région	Structure	Nom du référent	Adresse e-mail	Téléphone	Nombre de structures territoriales accompagnées
Auvergne-Rhône-Alpes	Mission Haies Auvergne - Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes	Joséphine BOUVARD	bouvard@missionhaies.fr		9
		Noémie HOTELIER	hotelier@missionhaies.fr	07 81 38 32 61	
		Sylvie MONIER	haies.foret.ara@outlook.fr	04 75 68 90 59	
Bourgogne-Franche-Comté	Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs	Morgane LAITHIER	chargedemission2@fdc25.com	07 57 46 14 04	8
		Régis RENAUDE	renaude.r@fdc25.com	03 81 61 86 59	
Bretagne	Coat Nerzh Breizh	Vincent BERHAULT	v.berhault@coatnerzhbreizh.org	07 89 04 70 15	10
	Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor	David ROLLAND	david.rolland@fdc22.com	06 07 84 74 19	10
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne	Chloé HERT	c.hert@parc-naturel-brenne.fr	02 54 28 12 12	7
Grand Est	Haies Vives d'Alsace	Gloria HEILBRONN	gloria.heilbronn@haies-vives-alsace.org	06 76 56 72 66	7
Hauts-de-France	Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	Françoise GION	f.gion@3a-thierache.fr	06 33 63 93 84	17
	Afac Haut de France	Juliette BOUTS	afachautsdefrance@gmail.com	06 24 53 56 92	
Nouvelle-Aquitaine	L'Escuru - CPIE des Pays Creusois	Florentin BRARD	fbrard@cpiepayscreusois.com	06 03 63 72 12	28
Normandie	AFAC Haies et Bocages de Normandie	Marine LEVRARD	responsable@afac-normandie.fr		65
Occitanie	AFAHC Occitanie	Mathilde LEPINE	projets@afahcoccitanie.fr	06 34 78 78 97	13
Pays de la Loire	SCIC Mayenne Bois Energie	Amélie DEROUAULT	a.derouault.mbe53@gmail.com	07 80 23 13 38	5
		Emmanuel LELIÈVRE	e.lelievre.mbe53@gmail.com	06 33 85 53 17	
Provence-Alpes Côte d'Azur	Agroof	Numa FAUCHERRE	faucherre@agrooof.net	07 66 76 56 54	6

Ci-dessus : Coordonnées des référents régionaux du Label Haie, répartis par région

PARTICIPATION À UN GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL

Un groupe de travail national avec l'ensemble des référents régionaux et l'Afac-Agroforesteries a été créé pour mettre en commun les besoins des régions, informer les référents régionaux des avancées des cadres nationaux influençant le déploiement du Label Haie dans les territoires, partager des outils de communication et engager une évolution des cahiers des charges du Label Haie. Le groupe de travail national des référents régionaux se réunit une fois par mois avec un objectif de mise en commun des bilans d'application du Label Haie, de remontées des besoins régionaux, de partage d'expérience et de participation à l'élaboration de positionnements et de stratégies nationales pour le déploiement du Label Haie. Il en ressort que les principaux atouts au déploiement du Label Haie dans les différentes régions sont :

- Le regain d'intérêt pour la haie au contexte lié au changement climatique ;
- Les réseaux consolidés regroupant une diversité de partenaires implantés localement dans les territoires ;
- L'adaptabilité du cahier des charges Gestion et l'accompagnement, niveau par niveau, dans le Label Haie ;
- Le lien avec les autres référents régionaux, l'Afac nationale et les Afac régionales (si existantes) ;
- Le potentiel économique que représente le Label Haie pour les agriculteurs.

Les principaux freins, communs aux différentes régions, relevés par les référents régionaux concernent :

- L'absence de filières économiques ou en cas de filière structurée, le manque de reconnaissance du Label Haie par les acheteurs ;
- Le manque de connaissances sur la gestion durable des haies des acteurs souhaitant déployer le Label Haie voire une désinformation au sujet du Label Haie dans certains territoires ;

- Le contexte peu bocager (faible densité de haies peu propice au déploiement du Label Haie) ;
- Le changement de pratiques agricoles concernant la place de la haie dans les fermes ;
- Le manque de temps des animateurs et techniciens pour déployer le Label Haie.

Depuis fin 2022, notons également qu'un important travail a été réalisé par ce groupe de travail national sur l'évolution du cahier des charges qui permettra d'aboutir à une nouvelle version plus à même d'intégrer la diversité des approches de gestion durable des haies sur l'ensemble du territoire national. Les référents régionaux ont ainsi pu construire par leurs retours d'expérience d'application concrète du Label Haie plusieurs évolutions du cahier des charges.

Les modifications proposées sont de différentes natures :

- des précisions en termes de rédaction (stabilisé d'un point de vue technique),
- de nouveaux indicateurs spécifiques à certains types de haies et pratiques,
- des changements de niveau pour certains indicateurs et la perspective de mise en place d'une voie de régénération de la haie par libre évolution. L'enjeu de ces modifications est qu'elles soient applicables à l'échelle nationale, n'abaissent pas le niveau d'exigence et soient contrôlables.

MOBILISATION DE MOYENS FINANCIERS POUR LA MISSION DE RÉFÉRENT RÉGIONAL

Pour configurer un déploiement du Label Haie à l'échelle régionale, il est nécessaire de travailler en amont à la définition d'une stratégie de mise en œuvre du Label Haie dans les différents territoires. Cette stratégie déterminera l'organisation opérationnelle à mettre en place (structures engagées, moyens humains mobilisés et création de postes dédiés, programme

de formation, investissement d'équipement, nombre d'agriculteurs concernés, rôle de chaque structure, etc.) ainsi que les moyens financiers associés à mobiliser à court terme et à long terme (chiffrage par structure et chiffrage global, prévisionnel incluant l'entrée de nouvelles structures et de nouveaux agriculteurs, mobilisation des organismes publics, dépôt d'un dossier commun de demande de subvention, réflexion sur un modèle économique régional allant vers une autonomie financière du Label Haie). Ce déploiement régional s'effectuera de manière différente dans chacune des régions en fonction de la structuration des acteurs et de leur volonté à porter la démarche et des opportunités financières des territoires. Pour l'ensemble de ces étapes, le référent régional coordonnera les réflexions et la construction stratégique du déploiement régional du Label Haie, avec l'appui de l'Afac-Agroforesteries et du GT national réunissant l'ensemble des référents régionaux du Label Haie. Les financements des conseils régionaux sont majoritairement sollicités par les référents régionaux, 60 % d'entre eux en bénéficient. Les Agences de l'eau sont également des soutiens financiers pour quelques opérateurs. Trois référents régionaux n'ont aucun soutien financier pour le moment, cela pourrait, à terme, porter préjudice à la réalisation de leurs missions.

Région	Structure référente	Partenaires financiers (hormis le Fonds pour l'Arbre)
Auvergne-Rhône-Alpes	Mission Haies, Mission Haies Auvergne - Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes	Agence de l'eau Loire Bretagne, RMC, OFB, DREAL et Région AURAL
Bourgogne-Franche-Comté	Fédération départementale des chasseurs du Doubs	Non renseigné
Bretagne	Coat Nerzh Breizh	Région Bretagne
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes-d'Armor	
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne	Aucun
Grand Est	Haies Vives d'Alsace	Fond de développement de la vie associative
Hauts-de-France	Afac Hauts-de-France	Région Hauts-de-France
	Atelier agriculture Avesnois Thiérache	
Nouvelle-Aquitaine	L'Escuro - CPIE des Pays Creusois	Région Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'eau Adour Garonne
Normandie	Afac Haies et Bocages de Normandie	Plan de relance, projet régional Filonor
Occitanie	AFAHC Occitanie	Agence de l'eau RMC
Pays de la Loire	SCIC Mayenne Bois Énergie	Conseil départemental de la Mayenne
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agroof	Aucun

Ci-dessus : **Partenaires cofinçant les missions des référents régionaux**

2. Des territoires engagés dans la mise en oeuvre du Label Haie

Dans une volonté de répondre aux enjeux de restauration d'un patrimoine arboré, le Fonds pour l'Arbre a souhaité inscrire dans son programme, une aide à la gestion durable des haies, en s'appuyant sur un outil garantissant la qualité de cette pratique : Le Label Haie. L'aide n°3 intitulée « Mise en oeuvre territoriale du Label Haie » vise à soutenir le déploiement du Label Haie auprès d'un groupe d'agriculteurs par une structure d'accompagnement territorial.

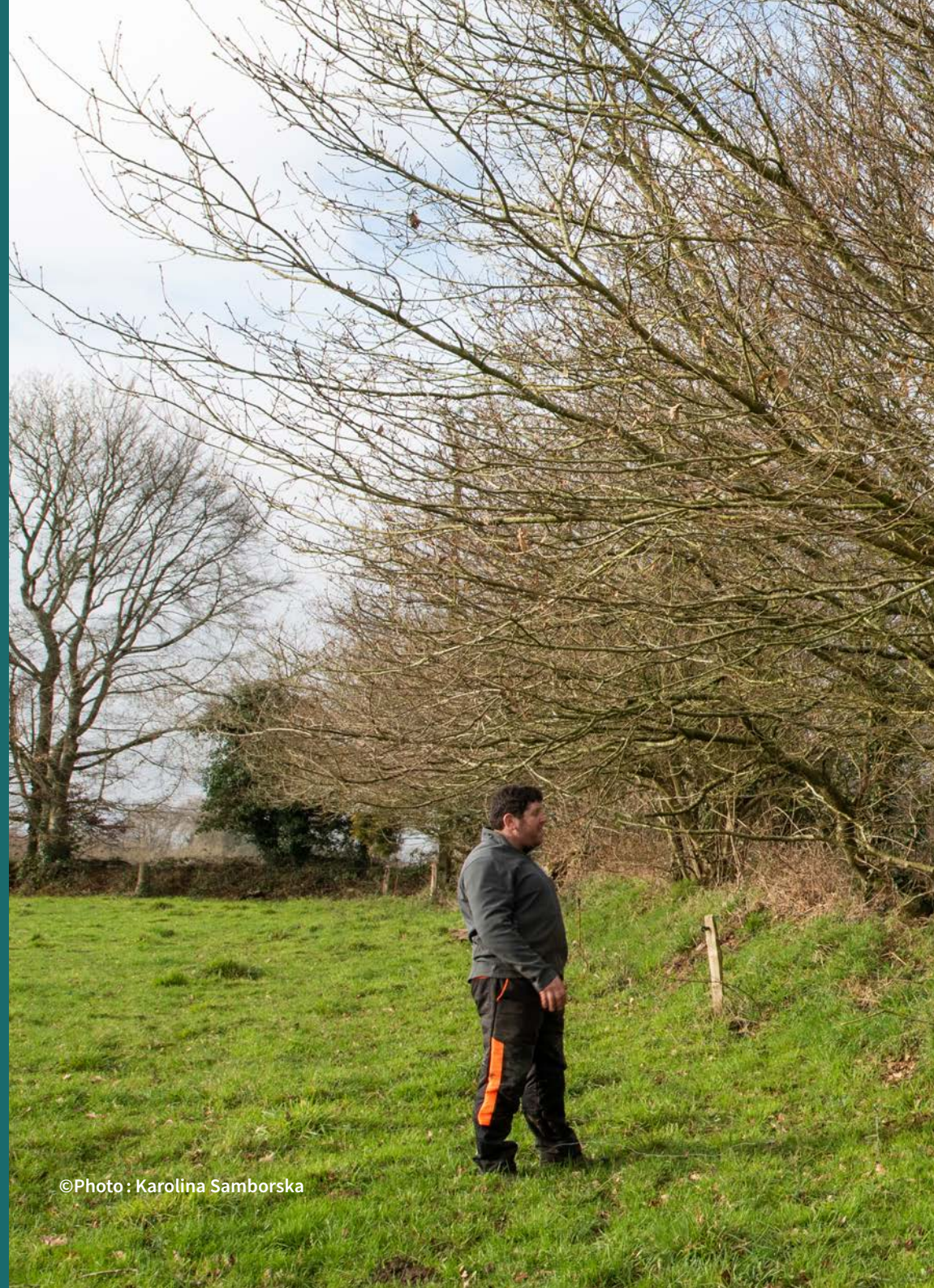
778
AGRICULTEURS MOBILISÉS

130
TECHNICIENS MOBILISÉS

49
TECHNICIENS FORMÉS À ÊTRE AUDITEURS
DANS LE CADRE DE CET APPEL À PROJETS

356
PRÉ-AUDITS RÉALISÉS

84
PGDH RÉALISÉS



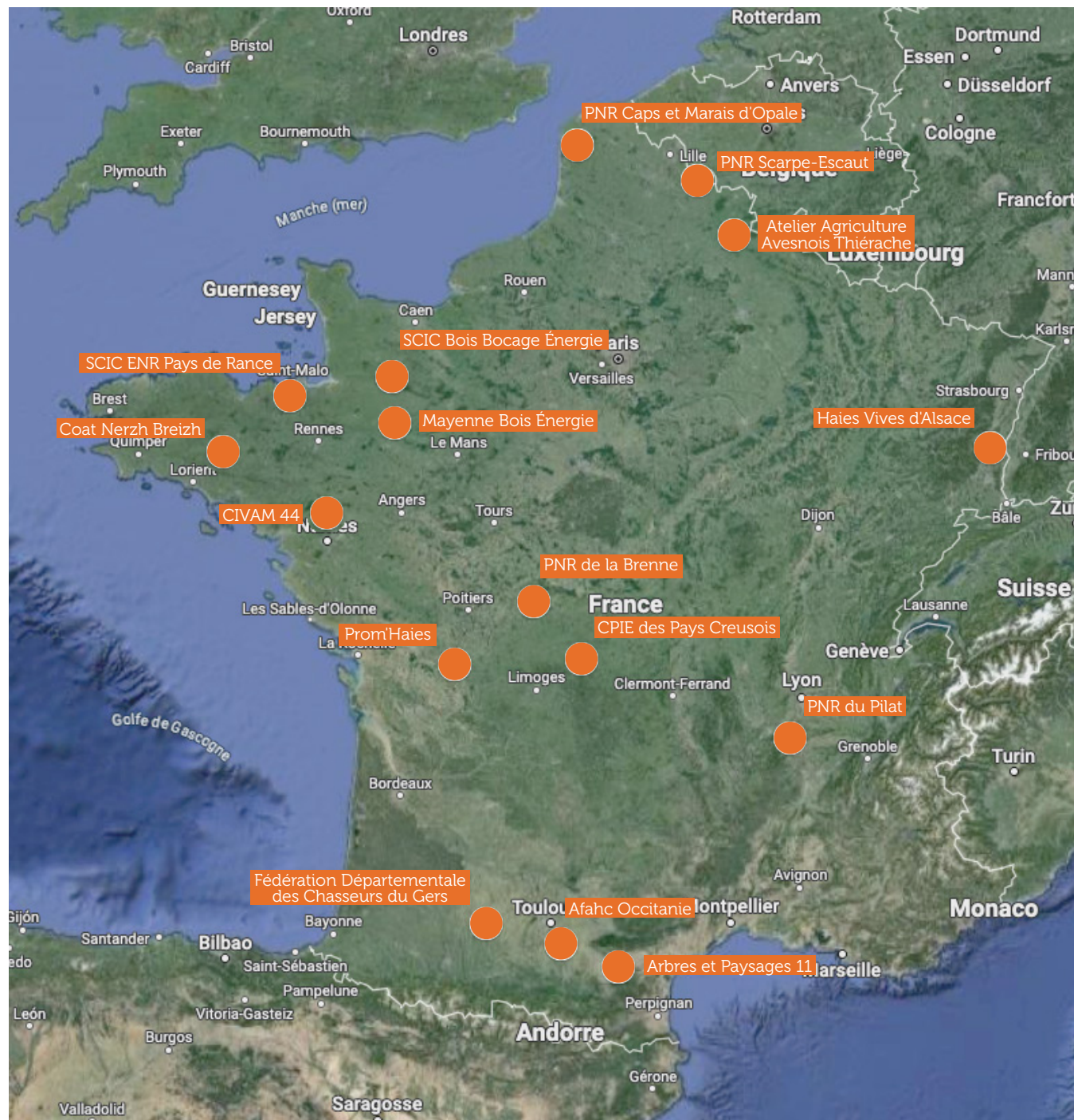
©Photo : Karolina Samborska



CRITÈRES DE SÉLECTION DES TERRITOIRES CANDIDATS

Parmi les 25 structures candidates, 16 ont été retenues selon les critères suivants :

- **Répartition géographique** : Dans une volonté d'avoir une répartition équitable sur le territoire national, le jury a privilégié un porteur de projet par région. Ce choix fait sens également pour suivre l'application du Label Haie dans différentes régions et pour avoir des remontées de terrain variées en fonction des contextes régionaux ;
- **Être prêt à mettre en œuvre le Label Haie** : Le candidat doit prouver sa capacité à mettre en œuvre le Label Haie sur son territoire en accompagnement à la gestion des haies auprès des agriculteurs ;
- **Avoir un plan de financement solide** : Le candidat doit avoir acquis des subventions publiques nécessaires pour déployer le Label Haie.



Ci-contre:
Localisation des opérateurs
retenus pour l'Aide n°3

PROFILS DE TERRITOIRES VARIÉS DÉPLOYANT LE LABEL HAIE

Les territoires investis dans le déploiement du Label Haie se répartissent en trois catégories de territoires bocagers :

- **Les territoires à densité plutôt forte (au-dessus de 100 ml/ha).** Cela concerne le CIVAM 44. Ce sont les territoires bocagers les plus denses de France, où il n'y a pratiquement pas eu de remembrement. Les haies héritées ont été conservées sur les exploitations agricoles. Les parcelles sont relativement petites. L'élevage y est très présent. Pour ces territoires, l'enjeu de l'augmentation de la densité de haies est faible, mais de la gestion et la valorisation de l'existant y est fort.
- **Les territoires à densité moyenne (entre 60 et 100 ml/ha).** Cela concerne la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Bois Bocage Energie (SCIC BBE), Coat Nerzh Breizh, Prom'Haies, le Parc Naturel Régional de la Brenne, et l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT). Ces territoires peuvent être caractérisés par une couverture bocagère du territoire hétérogène. Dans certaines zones, les exploitants agricoles ont maintenu une densité de haies assez élevée alors que dans d'autres secteurs du territoire, la dynamique d'érosion des haies est beaucoup plus forte et le maillage de haies y est très lâche. Les densités de haies des exploitations agricoles du territoire sont mixtes, avec des valeurs fortes et des valeurs faibles. L'enjeu pour ces territoires est à la fois de maintenir l'existant dans les zones les plus denses, tout en intégrant les exploitations avec une faible densité pour les encourager à densifier leur maillage.
- **Les territoires à densité faible (en dessous de 60ml/ha).** Cela concerne la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC25), Haies vives d'Alsace, le Parc naturel régional du Pilat, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Les exploitations agricoles de ce type de territoire présentent une maille de haies faible. L'enjeu de plantation y est fort, mais également de restaurer les haies présentes pour rapidement bénéficier

d'un bon état fonctionnel de l'exploitation agricole. Cette répartition dans trois types de paysages bocagers et agricoles contrastés confirme l'utilité et la possibilité de déployer le Label Haie dans tout type de territoire. Les méthodes de mise en œuvre et d'accompagnement des agriculteurs seront cependant complètement différentes.

MULTIPLIER LES CADRES DE DEPLOIEMENT DU LABEL HAIE POUR INSCRIRE LA HAIE DANS DES ECONOMIES TERRITORIALES DURABLES

DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE ARTICULÉ À L'EXPÉRIMENTATION NATIONALE DES PAIEMENTS POUR SERVICE ENVIRONNEMENTAUX

Huit opérateurs du programme bénéficiant de l'aide n°3 sont porteurs ou animateurs de PSE expérimentaux, cadre dans lequel se déploie le Label Haie : Afahc Occitanie et ses opérateurs, Arbres et paysages 11, CPIE des Pays Creusois, PNR de la Brenne, PNR des Caps et Marais d'Opale, PNR du Pilat, PNR Scarpe Escaut, Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine. La mise en œuvre du dispositif PSE expérimentaux à travers les différents AMI lancés par les Agences de l'eau, articulé avec le Label Haie constitue un levier de déploiement national du label très important et complet. Doté d'un budget national de 150 millions d'euros, ce dispositif combiné PSE-Label Haie, permet d'un côté d'apporter une rémunération à l'agriculteur pour les services rendus à travers la gestion durable de ses haies garantie par le Label Haie et d'autre part d'apporter des financements pour l'animation technique auprès des agriculteurs sur la gestion durable des haies encadrée par le Label Haie. Le dispositif PSE est une chance, car il réunit donc les deux conditions financières nécessaires pour déployer de façon optimale le Label Haie. Cependant, la durée de 5 ans du dispositif demande, dès à présent, de penser "l'après-PSE" en développant des débouchés économiques directs pour les agriculteurs afin de prendre le relais financier des PSE et de maintenir l'attractivité de la haie.

INSCRIPTION DU LABEL HAIE DANS LES DISPOSITIFS, STRATÉGIES ET PROGRAMMES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

Cette année, le travail d'intégration du Label Haie dans les politiques publiques s'est focalisé sur le Pacte en

faveur des haies. Il est inédit dans sa forme et ses ambitions avec un budget de 110 M€ dès 2024. Plusieurs des 25 actions de ce pacte intègrent des objectifs de gestion durable à travers notamment la labellisation. D'autre part, à la suite de sollicitations de sénateurs souhaitant porter une proposition de projet de loi (PPL) sur la haie, l'Afac-Agroforesteries a apporté divers éléments et arguments aboutissant à l'inscription du Label Haie et d'autres mesures associées. L'année 2023 a également permis de communiquer largement sur le Bonus Haies auprès des opérateurs techniques, mais aussi les structures institutionnels (DRAAF, DAAF, DRIAAF, DDT, etc.).

DÉVELOPPEMENT, STRUCTURATION ET MULTIPLICATION DE FILIÈRES DURABLES DE VALORISATION DIRECTE DE LA HAIE

Conscients de l'importance de développer une valeur économique des haies pour l'agriculteur, les opérateurs du programme engagés dans la mise en œuvre du Label Haie travaillent à la mise en place ou au renforcement de systèmes et de filières de valorisation des haies. Ces systèmes de valorisation économique sont essentiels pour que les agriculteurs retrouvent un intérêt durable à leurs haies, les préservent, les restaurent et les densifient. L'aide du Fonds pour l'Arbre intervient en co-financement privé des structures porteuses ou d'accompagnement des PSE (Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, PNR de la Brenne, PNR du Pilat, Afahc Occitanie, Bois Bocage Energie, Prom'Haies, Mayenne Bois Energie, PNR Caps et Marais d'Opale, PNR Scarpe-Escaut, SCIC ENR Pays de Rance, CPIE de la Creuse, AP11 et l'Afahc Occitanie), indispensable pour compléter le financement public. Les opérateurs engagés dans un dispositif PSE se questionnent quant à la pérennisation du Label Haie dans les PSE. Ne durant que 5 ans, cette subvention

publique doit être considérée comme une aide au démarrage de la prise en compte de la gestion durable dans les territoires, comme une amorce en attendant que les filières et les marchés économiques se structurent autour de la haie pour prendre le relais. Parmi les territoires engagés dans les PSE, nombreux sont ceux qui voient se développer des valorisations directes du bois (litière plaquette, paillage, bois bûche, piquet et bois de chauffage) en autoconsommation dans les fermes. La structuration de filières à des fins de commercialisation est encore en cours de réflexion par les opérateurs et leurs réseaux. La SCIC ENR Pays de Rance, distributeur de bois énergie, a intégré des gestionnaires d'un PSE voisin à ses producteurs de bois plaquette. D'autres territoires, retenus par le Fonds pour l'Arbre, déploient et structurent des filières de valorisations directes et indirectes de la haie (autres que PSE): CIVAM 44, Coat Nerzh Breizh, Haies vives d'Alsace et FDC Gers. Par exemple, pour Coat Nerzh Breizh, c'est la filière bois plaquette énergie qui est développée. Ce système de valorisation est porté par la structure même, regroupant 83 agriculteurs producteurs de bois énergie labellisés Label Haie. Le CIVAM 44, quant à lui, organise des journées d'animation sur diverses filières de valorisations du bois : bois d'œuvre, bois énergie et litière plaquette. La FDC Gers travaille avec une entreprise agroalimentaire pour intégrer la gestion durable des haies dans la charte de production de l'entreprise. Le bilan d'application de cette aide n°3 montre des stratégies de développements économiques existants et envisagés par les seize opérateurs variables. L'animation autour du Label Haie ne s'arrête donc plus aux conseils techniques et le réapprentissage des pratiques de gestion durable des haies. Elle va jusqu'à la recherche, le développement, la structuration voire la multiplication de systèmes de valorisations économiques des haies.

LE LABEL HAIE, UN OUTIL D'ANIMATION ET DE COOPÉRATION DES ACTEURS D'UN TERRITOIRE

DIFFERENTS MOYENS D'ACCOMPAGNER LES ACTEURS VERS LA GESTION DURABLE DES HAIES

Les structures mobilisant le Fonds pour l'Arbre ont des approches et des dispositifs d'animation variables en fonction des territoires, des filières de valorisation en place et de l'historique d'accompagnement par la structure. Pour le développement du Label Haie, la structuration de la certification sous forme d'Organisations Collectives de Gestionnaires (OCG) est souvent utilisée. Les OCG réunissent des agriculteurs gestionnaires de haies qui souhaitent s'engager dans le Label Haie. Elles représentent un bon moyen de créer une émulation des acteurs vers les bonnes pratiques de gestion durable des haies, tout en diminuant les coûts associés à la certification.

Certaines structures sont directement animatrices de ces OCG (SCIC Mayenne Bois Energie, SCIC Bois Bocage Energie, SCIC ENR Pays de Rance, PNR du Pilat, PNR de la Brenne, PNR Scarpe-Escaut, PNR Caps et Marais d'Opale, AAAT et AP11). Les structures directement animatrices d'OCG travaillent à l'échelle d'un territoire restreint aux limites bien définies où sont déployées les actions, comme les parcs naturels régionaux. D'autres structures bénéficiaires du Fonds pour l'Arbre accompagnent la certification collective de différents groupes d'agriculteurs, sans être elles-mêmes porteuses d'OCG. C'est le cas de Coat Nerzh Breizh, l'Afahc Occitanie et Prom'haies.

Enfin, dans d'autres territoires et selon les dynamiques locales, les structures accompagnent les gestionnaires dans la certification individuelle du Label Haie (HVA, Afahc Occitanie, CPIE Creuse, Prom'haies, Mayenne Bois énergie).

ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE GROUPE D'AGRICULTEURS

Pour plusieurs opérateurs du programme déployant le Label Haie, l'animation par la dynamique de groupe est cruciale. La formation d'un groupe d'agriculteurs hétérogène n'est pas évidente, mais le sujet technique commun que représente la haie, les unit. Réunir les agriculteurs, tout en les accompagnant dans des temps individuels, s'est avéré pertinent pour lever des freins entre pairs, reprendre possession d'un atelier technique et de potentielles valorisations portées par la profession elle-même. La cohésion et la pérennité du groupe est un travail conséquent de l'animation que la constitution en OCG permet d'officialiser et de guider. Un effet d'entraînement des autres gestionnaires voyant se constituer un premier groupe est souvent constaté comme cela est rapporté dans l'expérience du PNR du Pilat :

“

« Les agriculteur·trice·s qui ont déjà réalisé des chantiers d'exploitation de leurs haies constituent le noyau dynamique du groupe PSE. Ils·Elles suscitent des interrogations et un engouement de l'ensemble du groupe. Animé·e·s par une volonté de toujours mieux faire, ils·elles attirent progressivement les autres agriculteur·trice·s à les rejoindre dans cette démarche et à sauter le pas de la gestion durable. »

PNR du Pilat

ANIMER UN RÉSEAU D'ACTEURS AUTOUR DE LA GESTION DURABLE DES HAIES

La plupart des opérateurs ont su rassembler un éventail d'acteurs autour de la thématique de la haie et de

sa gestion durable. Pour plusieurs opérateurs, intégrer des élus au projet est essentiel pour soutenir le travail autour de la gestion durable des haies et de sa valorisation territoriale. Ces derniers ont besoin de comprendre l'ensemble, la cohérence des actions conduites avec les enjeux de leur territoire. Il s'agit de relier des problématiques systémiques comme la perte de la qualité de l'eau, l'érosion de la biodiversité avec des réponses concrètes qu'apporte la haie afin de trouver des moyens en face pour mettre en place d'une politique de valorisation de la haie. De nombreuses réunions ont été organisées par les opérateurs, mobilisant les collectivités et les élus de leurs territoires. Au-delà des élus, les opérateurs ont également un rôle dans la sensibilisation des techniciens. Constituer un maillage dense de techniciens relais du Label Haie et de sa gestion durable est essentiel pour sensibiliser le maximum d'agriculteurs de systèmes agricoles différents. Pour ces publics sensibilisés, tant les élus que les techniciens, l'ensemble des opérateurs restent persuadés que les rencontres sur le terrain, au pied des haies, sont essentielles à la compréhension des principes de gestion durable des haies. Ces ateliers en pied de haie permettent d'imager et de se projeter dans des principes de gestion durable des haies en comprenant concrètement pourquoi et comment les coupes sylvicoles se réalisent durablement. Certains opérateurs comme le CIVAM 44 ont même emmené des agriculteurs, des techniciens et des élus suivre toute la filière de valorisation des haies labellisées, du chantier de coupe à la chaudière approvisionnée en bois de bocage labellisé Label Haie. Ces réunions en salle ou en pied de haies sont complétées par la distribution de flyers Label Haie, à destination d'élus et d'agents communaux pour une gestion durable des haies de bord de route et chemin et des articles de presse.

S'APPUYER SUR UN RÉSEAU D'ACTEURS CONSOLIDÉ

L'animation d'un projet portant sur la haie, sa gestion et sa valorisation est complexe et fait appel à de nombreuses compétences expériences et entrées thématiques. Les compétences sont rarement concentrées au sein d'une même structure. Les opérateurs engagés dans cette aide n°3, se sont tous appuyés sur des structures partenaires, implantées sur le territoire pour coopérer autour d'un même projet. Certains ont :

- délégué les PGDH,
- délégué les pré-audits Label Haie,
- travaillé avec des structures de valorisation pour amorcer de nouveaux débouchés économiques (bois énergie, litière plaquette, etc.),
- fait appel à des organismes spécialisés dans la haie pour accompagner techniquement à la gestion durable des haies,
- fait appel à des organismes spécialisés dans les services écosystémiques rendus par la haie pour approfondir les connaissances fondamentales sur la haie,
- créé des partenariats avec des groupements de matériels agricoles pour pouvoir permettre aux agriculteurs de déléguer les chantiers de gestion des haies,
- fait intervenir un animateur d'un autre territoire pour convaincre ses élus. Certaines structures, comme la SCIC BBE et AAAT ont fait le choix d'intégrer la compétence autour de la gestion durable. Sur l'ensemble des 16 structures retenues, on dénombre un total de 49 techniciens et techniciennes formé·e·s à être auditeur·trice·s Label Haie.

Nom de la structure	Nombre de techicien-ne-s mobilisés en dehors de la structure	Nombre d'agriculteur-trices mobilisés	Nombre d'élus mobilisés
Afahc Occitanie	59	178 (84 agriculteurs en certification individuelle + 3 OCG)	NC
Arbres et Paysage 11	10	51	0
SCIC Bois Bocage Energie	10	30	7
CPIE des Pays Creusois	10	115	5
Fédération Départementale des Chasseurs du Gers	2	12	NC
Haies Vives d'Alsace	46	15	NC
Prom'haies Nouvel Aquitaine	140	42	130
Mayenne bois énergie	5	62	15
PNR Scarpe-Escaut	120	43	1
PNR de la Brenne	8	45	15
SCIC ENR Bois & Énergie Pays de Rance	5	31	5
Coat Nerzh Breizh	20	60	0
Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	20	60	13
PNR du Pilat	20	19	NC
CIVAM 44	NC	NC	2
PNR Caps et Marais d'Opale	10	15	0
TOTAL	485	778	193

Ci-dessus :

Nombre de techniciens, agriculteurs et élus mobilisés par les territoires engagés dans le Programme du Fonds pour l'Arbre en 2023-2024

BILAN ET PERSPECTIVES DE DÉPLOIEMENT POUR LES 16 TERRITOIRES

La mise en œuvre du Label Haie dans les territoires engagés dans le programme du Fonds pour l'Arbre fait état d'un avancement variable : 80 % des opérateurs ont réalisé des pré-audits à la labellisation, comptabilisant un total de 356 pré-audits Label Haie. Ce premier diagnostic a permis d'évaluer le niveau de pratique de gestion des haies des agriculteurs des différents groupes et la capacité à constituer une OCG à court terme pour les territoires qui n'en ont pas encore.

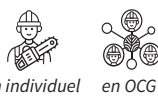









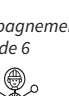

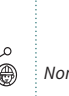



OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DU LABEL HAIE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Par rapport aux objectifs fixés initialement, et en lien avec la mise en place des PSE expérimentaux, il apparaît que le déploiement du Label Haie progresse beaucoup plus vite que ce qui avait été imaginé dans un premier temps. Au total, 53 structures territoriales vont mettre en œuvre le Label Haie sur leurs territoires d'ici 2026 dans le cadre des PSE. Des autres perspectives de déploiement, à travers des filières de valorisations directes et indirectes des haies se dessinent à l'échelle des différentes régions. En fin d'année 2023, le Label Haie

compte 12 OCG, soit plus de 300 agriculteurs et 2600 km de haies labellisées. De nombreuses demandes de certification individuelle sont attendues durant l'année 2024 liées à l'intégration du Label Haie dans la nouvelle PAC. De plus, avec l'évolution du cahier des charges de gestion du Label Haie qui permettra d'intégrer différentes voies de gestion durable et de valorisation des haies, de nouvelles perspectives de développement s'ouvriront auprès d'autres gestionnaires et d'autres territoires.

Ci-dessous :

État du déploiement du Label Haie dans les territoires engagés dans le Programme du Fonds pour l'Arbre en 2023-2024

	Afahc Occitanie	Arbres et Paysage 11	SCIC Bois Bocage Energie	CPIE des Pays Creusois	Fédération Départementale des Chasseurs du Gers	Haies Vives d'Alsace	Prom'haies Nouvelle Aquitaine	SCIC Moyenne Bois Energie	PNR Scarpe-Escaut	PNR de la Brenne	SCIC ENR Bois & Énergie Pays de Rance	Coat Nerzh Breizh	Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	PNR du Pilat	PNR du Pilat	PNR Caps et Marais d'Opale	TOTAL
Nombre de techniciens formés auditeurs Label Haie en interne	10	3	3	1	2	1	8	5	0	2	2	6	3	1	0	2	49
Nombre de pré-audit réalisés	49	10	34	13	4	0	42	58	0	26	34	45	12	20	0	9	356
Nombre de PGDH réalisés	0		5	1	4	0	4	22	9	20	15	NC	2	2	NC	0	84
Mode de certification	 en individuel en OCG				Non défini							accompagnement de 6 			Non défini		
Si OCG, nombre de gestionnaires		9	34					58	30	26	34		8	20		34	
Date d'obtention du Label Haie	2024-2026	2025	2020	2024-2025	Non défini		2024-2025	2020	2025	2023	2023	2021-2023	2024-2025	2023	Non défini	2025	
Estimatif du linéaire labellisé en 2024	0	0					40	760	0				0			0	2 530
Estimatif du linéaire labellisé en 2026	↓ 1000	↓ 300	250	270	0	0	↓ 400	↓ 960	↓ 180	200	290	600	↓ 150	120	0	↓ 290	





V. LES AFAC RÉGIONALES POUR UNE STRUCTURATION DU RÉSEAU EN RÉGION

1. Qu'est-ce qu'une Afac régionale et quels sont ses objectifs ?

6
AFAC RÉGIONALES CONSTITUÉES

30/11/2023
CRÉATION D'UNE NOUVELLE AFAC
EN BOURGOGNE-FRACHE-COMTÉ

249
ADHÉRENTS AU SEIN DES AFAC
RÉGIONALES SUR UN TOTAL
DE 403 ADHÉRENTS (FIN JUIN 2024)

63 %
DES ADHÉRENTS DE L'AFAC
ADHÉRENTS À UNE AFAC RÉGIONALE

Dans ce contexte de croissance forte du nombre d'adhérents du Réseau Afac, les Afac régionales apportent une valeur ajoutée indéniable tant pour faciliter la coopération et les échanges techniques entre les adhérents d'une région que pour jouer un rôle de courroie de transmission d'information efficace entre les besoins du terrain et le paysage national.



Formation Label Haie avec Laurent NEVOUX, dans l'Orne (61)
©Photo : Afac Haies et Bocages de Normandie

Avantages d'une structuration régionale, la plus-value d'un collectif

Dans un contexte de fort développement du Réseau Afac (plus de 400 organismes adhérents), la structuration à l'échelle régionale du Réseau Afac procure de nombreux avantages.

OBJET STATUTAIRE

En cohérence avec le projet associatif du Réseau Afac, chaque Afac régionale vise à promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre hors forêt à l'échelle régionale dans une triple approche agricole, environnementale, et de développement territorial.

OBJECTIFS

- Faciliter l'articulation des politiques régionales et nationales : en bénéficiant d'une veille sur les politiques nationales, en faisant remonter des propositions de la région sur ce cadre national, etc.
- Déployer régionalement les grands projets structurants portés par le Réseau Afac : Label Haie, filière ligneuse Végétal local, paiements pour services environnementaux, etc.
- Favoriser les échanges techniques entre opérateurs d'une même région, mutualiser les expériences de façon à progresser collectivement,
- Communiquer et donner de la visibilité au sujet de l'arbre hors forêt et à toutes les agroforesteries.
- Renforcer les connaissances : en tissant des coopérations avec le monde de la recherche pour explorer des sujets nouveaux, en produisant de la donnée et des références régionales, en construisant des programmes d'actions sur des questions spécifiques à une région.

POUR LES OPÉRATEURS DE L'ARBRE ET LA HAIE, UNE AFAC RÉGIONALE PERMET DE :

- Être représentés auprès des instances régionales pour promouvoir et défendre la cause de l'arbre hors forêt auprès des élus et des décideurs,
- Participer à la conception des politiques régionales de l'arbre et la haie et accompagner leur mise en œuvre,
- Monter des programmes régionaux de développement de l'arbre et la haie, dotés de moyens financiers, et participer à la mise en œuvre de ces programmes,
- Échanger avec des pairs, partager son expérience, monter en compétences en bénéficiant de journées d'échanges techniques entre opérateurs,
- S'appuyer sur le retour d'expérience d'autres structures en trouvant des complémentarités,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Éviter des concurrences entre structures.

POUR LES INSTITUTIONS ET FINANCEURS D'UNE RÉGION, UNE AFAC RÉGIONALE PERMET DE :

- Simplifier la concertation et les échanges avec toutes les parties prenantes du développement de l'arbre hors forêt, en s'appuyant sur l'Afac régionale comme interlocuteur principal pour l'élaboration des programmes et dispositifs régionaux en faveur de l'arbre hors forêt,
- Simplifier la mise en œuvre et le suivi des politiques régionales de l'arbre hors forêt grâce au retour d'expérience des acteurs de terrain réunis au sein de l'Afac régionale,
- Accroître la couverture territoriale du développement de l'arbre et la haie grâce à une logique d'essaimage de compétences entre structures de l'Afac régionale,
- Faciliter la complémentarité d'intervention thématique entre ces structures,
- Bénéficier d'une veille sur les politiques nationales de l'arbre hors-forêt, ainsi que du retour d'expérience des autres politiques régionales,
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche, l'enseignement et le développement au sein de la région.

2. Portraits des Afac régionales



Journée technique de gestion durable du bocage.
©Photo: Afac Haies et Bocages de Normandie





L'Afahc-agroforestières en région

L'Afahc Occitanie

L'AFAHC Occitanie est structurée en un réseau de 13 opérateurs départementaux, spécialistes de l'arbre hors forêt, depuis plus de 30 ans pour certains, qui agissent en faveur de l'arbre et de la haie dans leur territoire. Ce maillage permet une identification claire des interlocuteurs régionaux et départementaux, que ce soit pour les partenaires (techniques ou financiers), les personnes désireuses de planter (collectivités, agriculteurs, particuliers, etc.) ou les autres entités régionales. Le travail d'échange et de mutualisation des connaissances au sein du réseau permet une montée en compétences de chacun des salariés des opérateurs.

- **SITE INTERNET** : www.afahcoccitanie.fr
- **PRÉSIDENTE** : Arbres et Paysages d'Autan, représentée par Nathalie Hewison
- **SALARIÉES** :
Pascaline Silande
Coordinatrice du réseau régional
06 23 65 83 12
contact@afahcoccitanie.fr
Mathilde Lépine
Coordinatrice des projets
06 34 78 78 97
projets@aafahcoccitanie.fr
- **NOMBRE D'AHÉRENTS EN 2024** : 25
- **DATE DE LA DERNIÈRE AG** : 14 juin 2024



Ci-contre:

Atelier technique RNA et dynamique de végétation le 14 juin 2024, à Durenque (12)

©Photo : Afahc Occitanie



Ci-dessus :

Action de sensibilisation à l'agroforesterie dans un établissement d'enseignement agricole. ©Photo : Afahc Occitanie

“ L’AFAHC Occitanie développe plusieurs projets régionaux, en partenariat avec les 13 opérateurs techniques (un par département). Ce maillage permet de développer des actions sur l’ensemble de notre grande région.

Ces projets sont rarement financés à 100 %, et l’aide n°5 du Fonds pour l’Arbre dont nous bénéficions permet d’assumer la part d’autofinancement.

Parmi ces projets, le projet AFASEA Occ (pour Animation et Formation en Agroforesterie en Faveur des Structures d’Enseignement Agricole en Occitanie) vise à :

- amplifier le travail de formation à l’arbre agricole avec les établissements de l’enseignement agricole,
- créer des contenus d’enseignement adaptés au contexte régional,
- et à produire un documentaire de présentation de sites agroforestiers remarquables de la région Occitanie.

Sur les deux années qu’a duré le projet (2022-2023), ce sont plus de **1 000 élèves** d’établissements d’enseignement agricole qui ont été sensibilisés à l’agroforesterie en Occitanie. En parallèle, 5 roll-ups ont été créés pour présenter les rôles de l’arbre et de la haie, le lien avec la biodiversité, la préservation de la haie, la régénération naturelle assistée et la taille des arbres, ainsi qu’une trame d’un cours numérique dont la vocation est d’être suivi de manière asynchrone en autonomie par les établissements d’enseignement agricole.

Enfin, un film présentant 4 sites agroforestiers de la région a été réalisé, et est disponible sur [notre page Youtube](#).

Ce projet est reconduit en 2024 pour continuer le travail à destination de l’enseignement agricole. »

Pascaline Silande, Coordinatrice



L'Afac Pays de la Loire

L'Afac Pays de la Loire réunit une cinquantaine d'organismes agissant en faveur de l'arbre et la haie, avec une forte complémentarité d'approches, d'expertise et de réseaux représentés. Cette Afac très dynamique est investie sur tous les fronts pour faire avancer la cause de l'arbre : elle participe au déploiement des projets structurants portés par le Réseau Afac (tel que le Label Haie, la filière ligneuse Végétal local). Elle représente les acteurs de l'arbre et la haie auprès des institutions et est force de propositions pour faire progresser les politiques publiques du bocage. Elle anime différents groupes de travail thématiques et elle facilite la montée en compétences et le partage d'expérience entre ses membres.

- **LINKEDIN :** www.linkedin.com/company/afac-pays-de-la-loire/
- **PRÉSIDENTE :** EIRL De la haie à la forêt, représentée par Cyrille Barbé
- **COORDINATRICE :**
Sandrine Emeriau
contact@afac-paysdelaloire.org
06 28 47 64 25
- **NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 2024 :** 50
- **DATE DE LA DERNIÈRE AG :** 28 juin 2024



Ci-contre:
**Atelier taille de formation organisé par
l'Afac Pays de la Loire – Octobre 2023**
© Sandrine Emeriau



Ci-dessus :
Participation au Carrefour International du Bois en Mai 2024
 ©Photo : Cyrille Barbé

“ Depuis 2023, l'AFAC Pays de la Loire propose des ateliers techniques pour favoriser la montée en compétence des acteurs régionaux et la mise en réseau. Ces ateliers ont lieu principalement sur le terrain sur une demi-journée et sont animés par des opérateurs du réseau. En 2023, ce sont 110 participants qui ont été comptabilisés. Fin mai 2024, l'AFAC Pays de la Loire a eu la chance d'être présente au Carrefour International du Bois, organisé par Fibois Pays de la Loire, sur un espace collectif regroupant plusieurs de structures des Pays de la Loire. Nous avons partagé le stand avec l'Afac-Agroforesteries et les référents régionaux Label Haie avec lesquels nous sommes relayés durant trois jours. Le Carrefour c'est 13 500 visiteurs, plus de 600 exposants et la visite du Ministre de l'Agriculture ! Cet événement a été l'occasion de faire connaître le réseau, le Label Haie et prendre des contacts pour de futurs partenariats. L'AFAC Pays de la Loire a participé à une table ronde organisée par Fibois Pays de la Loire pour apporter des chiffres régionaux suite à une conférence. Quant à l'AFAC-Agroforesteries, elle a animé deux tables rondes sur le Label Haie. »

Sandrine Émeriau, Coordinatrice



- **FACEBOOK:**
www.facebook.com/Afac.Haies.et.bocages.de.Normandie/
- **LINKEDIN:** www.linkedin.com/company/afachaies-et-bocages-de-normandie/
- **PRÉSIDENTE:** Pépinières Levavasseur, représentées par Étienne Levavasseur
- **COORDINATRICE:**
Marine Levrard
responsable@afac-normandie.fr
06 27 62 81 57
- **NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 2024:** 74
- **DATE DE LA DERNIÈRE AG:** 27 juin 2024

Ci-contre:
Sensibilisation en pied de haie réalisée par l'AFAC Normandie aux côtés de la SCIC EDEN, de la CUMA départementale et de Tanguy HENOCQUE, technicien bocage de la collectivité Le Havre Métropole.
©Photo : Afac Haies et Bocages de Normandie

L'Afac Haies et Bocages de Normandie

L'AFAC Haies et bocages de Normandie continue de rassembler les acteurs du bocage normand, en comptant désormais plus de 70 structures adhérentes. Forte de cette croissance et de cette reconnaissance, l'AFAC normande s'est vue confier de multiples projets, parmi lesquels :

- L'intégration au Plan Bois 2024 – 2026, porté par la Région Normandie et l'ADEME, aux côtés de la Fédération des CUMA Normandie Ouest et de Biomasse Normandie ;
- L'obtention d'un Fonds Vert (Agence de l'Eau Seine Normandie) dédié à la haie résiliente nommé GESDHAN (GESTion Durable de la HAie en Normandie), avec 5 partenaires : Caen La Mer, la Communauté de Communes Cingal – Suisse Normandie, Évreux Portes de Normandie, Le Havre Métropole et l'Université de Caen Normandie (laboratoire IDÉES).

L'équipe a dû s'agrandir ; Marine LEVRARD, Responsable de l'association, et Étienne LEVAVASSEUR, Président, ont ainsi pu accueillir Morgane ROLLOT, Chargée de Projets, ainsi que Louisa GARNIER, stagiaire de Master 2. De belles avancées pour le bocage en perspective, grâce à une équipe renforcée et dynamique !





Ci-dessus :

La formation dispensée par Laurent NEVOUX aux professeurs du Campus Terres et Avenir de Sées, en perspective d'une formation dédiée à la gestion durable du bocage (Louisa GARNIER, Emmanuel LECOQ, Guillaume GEORGE, Renaud JÉGAT, Laurent NEVOUX, Marine LEVRARD).

©Photo : Afac Haies et Bocages de Normandie

“ Cette année, nous avons été sollicités par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) afin de dispenser des formations dédiées à la gestion durable de la haie en milieu rural et en milieu urbain. C'est une reconnaissance forte et le maintien d'un lien d'ores-et-déjà créé avec les collectivités, représentées en nombre au sein de notre réseau.

L'AFAC Haies et bocages de Normandie poursuit l'animation de son réseau grâce à des sensibilisations en pied de haie, sur sollicitation de ses adhérents, en s'adaptant au contexte des territoires. Depuis la plantation de haie, tel que demandé par Le Havre Métropole et Carbolocal jusqu'à la gestion de la ressource en eau, tel que demandé par la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, il s'avère que l'animation de territoire ainsi que la transmission de conseils techniques sont essentiels et nécessaires.

Cette année est également marquée par les demandes grandissantes provenant de l'enseignement agricole. Ainsi, l'AFAC Normandie a pu intervenir auprès d'une promotion de Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA) de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Maltot, dans le cadre d'une unité d'enseignement dédiée à la haie. Elle a aussi formé trois enseignants du Lycée Agricole /Campus Terres et Avenir de Sées, dans la perspective d'une formation à la gestion durable des haies intégrée au BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN).

Enfin, l'association régionale poursuit les formations dédiées aux outils portés par le réseau, que sont la marque Végétal local et le Label Haie. Une quinzaine de personnes a ainsi pu se former au cahier des charges de la marque certifiant l'origine locale et sauvage des plants, grâce notamment à l'intervention de Benjamin GOURLIN, référent national Végétal local. Une dizaine de futurs auditeurs ont bénéficié de la formation au label attestant de la gestion durable des haies, en présence d'un agriculteur ayant pu témoigner de l'appui que constitue cet outil sur son exploitation. »

Marine Levrard, Coordinatrice



L'Afac Hauts-de-France

L'Afac Hauts-de-France est un collectif multi-acteurs (universitaires, bureaux d'études, collectivités, parcs naturels, pépinières et associations) dont la transdisciplinarité permet de croiser les regards, de travailler sur la multiplicité et le transfert de compétences. L'expertise d'un réseau unique et les services compétents permettent d'accompagner le déploiement des agroforesteries en région. Les rencontres locales permettent d'intensifier les échanges et de gagner en compétence sur les sujets agroforestiers grâce à un réseau convivial et dynamique.

- **FACEBOOK :**
[www.facebook.com /AFAC.Agroforesteries.HDF](https://www.facebook.com/AFAC.Agroforesteries.HDF)
- **LINKEDIN :** www.linkedin.com/company/afac-agroforesteries-des-hauts-de-france/
- **PRÉSIDENTE :** Atelier Agriculture Avesnois Thierache, représentée par délégation par Françoise Gion
- **COORDINATRICE :**
Juliëtte Bouts
afachautsdefrance@gmail.com
06 24 53 56 92
- **NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 2024 :** 26



Ci-contre :

Des membres du conseil d'administration de l'Afac Hauts-de-France mobilisés pour présenter la trajectoire haie à horizon 2023 à la DRAAF Hauts-de-France, 15 février 2024, ©Photo : Afac Hauts-de-France



Ci-dessus :
Journée d'échange OFB-Afac HdF autour de la haie,
15 novembre 2023, ©Photo : Afac Hauts-de-France

“ Dans la continuité du Pacte en faveur des haies, et son objectif de 50 000 kml net de haie à horizon 2030, nous avons souhaité faire le bilan de la plantation à la valorisation en passant par la gestion durable de la haie en 2023, et définir la trajectoire qui permettra de répondre à ces ambitions pour 2030 en région Hauts-de-France. Le constat était sans équivoque pour l'ensemble du réseau : nous plantons quelque 300 kml de haies chaque année tandis que nous en perdions encore 1550. Il nous paraissait plus qu'urgent de mobiliser nos élus et acteurs institutionnels en Région, à la DRAAF, et de renforcer nos partenariats pour nous organiser et augmenter nos capacités et pouvoir d'agir. De cette nécessité, est né le consortium "Vers une remise sur pied des haies en Hauts-de-France" mené par l'Afac Hauts-de-France et regroupant plus de 18 structures du réseau d'experts de l'arbre hors forêt, couvrant toute la région. Nous faisons le pari de répondre au mieux à la trajectoire établie grâce à un plan d'action commun, avec des temps forts d'échange multipartenarial, de montée en compétence et d'appui au déploiement de nos actions. Ensemble, soyons plus efficaces! »

Juliette Bouts, Coordinatrice

18
STRUCTURES ONT REJOINT
LE CONSORTIUM POUR
L'APPEL À PROJETS
ANIMATION DU PACTE AVEC
POUR CHEFFE DE FILE L'AFAC
HAUTS-DE-FRANCE.



- **PRÉSIDENTE** : Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine, représentée par Pierre-Marie Moreau
- **CONTACT** : afacna@gmail.com
- **NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 2024** : 35

L'Afac Nouvelle-Aquitaine

Créée fin 2022, l'Afac Nouvelle-Aquitaine est née de la volonté des différents acteurs de l'arbre et de la haie de la région de s'organiser pour mutualiser leurs actions et porter une parole commune au niveau régional. En effet dans cette vaste région, riche de la variété de ses filières agricoles et de ses paysages, les pratiques et enjeux autour de la haie sont multiples. Réunissant actuellement plus de 30 structures adhérentes reflétant cette diversité, l'Afac Nouvelle-Aquitaine s'est fixée pour principaux objectifs de

- Porter un plaidoyer en faveur des haies et de l'agroforesterie auprès des pouvoirs publics, des acteurs institutionnels et des collectivités de Nouvelle-Aquitaine
- Mobiliser l'ensemble des opérateurs et acteurs agissant en faveur de l'arbre champêtre et de la haie et permettre le développement d'une culture commune autour de la haie et de l'agroforesterie
- Contribuer à la montée en puissance des compétences techniques des structures membres par l'animation de groupes de travail thématiques



Ci-contre:
Assemblée générale constitutive
©Photo : Afac Nouvelle-Aquitaine



Ci-dessus :

Formation des pépiniéristes

©Photo : Afac Nouvelle-Aquitaine

“ Au cours de l’année 2023, l’Afac Nouvelle-Aquitaine a mené différentes actions de :

- **Plaidoyer et représentation** : L’Afac Nouvelle-Aquitaine a relayé la campagne nationale « Appel de la haie » en Nouvelle-Aquitaine et à cette occasion elle a rencontré plusieurs députés et sénateurs du territoire pour porter les propositions du réseau. Elle a ensuite participé fin 2023 et début 2024, à différentes réunions de travail et porter des contributions sur la déclinaison du Pacte en faveur de la Haie en Nouvelle-Aquitaine.
- **Formation** : L’Afac Nouvelle-Aquitaine, Prom’Haies et Arbres et Paysages en Gironde, en collaboration avec l’Afac-Agroforesteries, ont organisé une formation à destination d’une vingtaine de porteurs de projets de pépinières en plants champêtres de la marque Végétal local. Cette formation, réalisée dans le cadre de la feuille de route du végétal sauvage d’origine locale de la Région Nouvelle-Aquitaine, se déroule du printemps 2023 à fin 2024 et doit permettre aux pépiniéristes d’acquérir les différentes techniques et phases de production de jeunes plants.
- **Animation du réseau** : Afin de favoriser l’échange entre les structures membres du réseau, l’Afac Nouvelle-Aquitaine a organisé deux temps de rencontre techniques : une table ronde en juin 2023 intitulée « La haie, les agroforesteries, pour aménager et valoriser nos territoires par une démarche collective » et en septembre 2023, la visite d’une ferme pour échanger sur les pratiques en vitiforesterie. »

Pierre-Marie Moreau,
 directeur de Prom’Haies en Nouvelle-Aquitaine, qui assure la Présidence de l’Afac Nouvelle-Aquitaine



L'Afac Bourgogne-Franche-Comté

L'Afac Bourgogne-Franche-Comté est une toute nouvelle association créée en novembre 2023, qui couvre 8 départements et regroupe 36 structures.

En complémentarité avec l'association régionale Alterre Bourgogne-Franche-Comté, l'Afac BFC aura à cœur de défendre les spécificités régionales, de promouvoir l'agroforesterie sous toutes ces formes, faciliter les échanges techniques entre conseillers, être force de proposition pour améliorer les politiques publiques de l'agroforesterie, renforcer les connaissances et engager des projets au profit des structures de la région travaillant sur l'arbre, la haie et le bocage.

- **PRÉSIDENCE** : Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, représentée par Morgane Laithier
- **CONTACT** : à venir
- **NOMBRE D'ADHÉRENTS EN 2024** : 36



Ci-contre:

Assemblée générale constitutive de l'Afac Bourgogne-Franche-Comté, le 30 novembre 2023, à Dole.
©Photo : Afac Bourgogne-Franche-Comté



Ci-dessus :

Journée d'information Label Haie

©Photo : Afac Bourgogne-Franche-Comté

“ Toute nouvellement créée et après avoir passé l'étape des démarches administratives, l'Afac Bourgogne-Franche-Comté est en pleine constitution de son programme, qu'elle veut bâti sur les envies et les besoins de ses adhérents. Pour cela, un questionnaire va être réalisé durant l'été 2024 pour permettre d'orienter les priorités d'actions de l'Afac.

L'une des actions phares pour l'année 2024 est la coordination du Pacte en faveur de la haie, en consortium avec Alterre Bourgogne Franche-Comté.

L'Afac Bourgogne-Franche-Comté animera la partie communication du Pacte et permettra de valoriser les projets des structures en région.

Elle souhaite également mettre en place des formations à destination des techniciens bocagers pour faire monter en compétences les structures sur la gestion durable des haies. »

Benoît Pascal, élu de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, qui assure la Présidence de l'Afac Bourgogne-Franche-Comté

3. Perspectives de constitution de nouvelles Afac

Formation terrain Label Haie sur un chantier de coupe,
©Photo : Afac Haies et Bocage de Normandie



BIENTÔT DEUX NOUVELLES AFAC RÉGIONALES

À l'automne 2024, la structuration régionale du Réseau Afac devrait se poursuivre la création de deux nouvelles Afac en préfiguration : une Afac Bretagne et une Afac Centre-Val de Loire, ce qui portera à 8 le nombre d'Afac régionales créées, soit dans plus de la moitié des régions. Des échanges sur l'intérêt d'une structuration régionale ont également eu lieu en région Grand Est lors d'un atelier organisé dans le cadre des Journées régionales de la haie.

La création de nouvelles Afac régionales est facilitée grâce au retour d'expériences des Afac déjà constituées et à un certain nombre de ressources mises à disposition par l'Afac nationale, notamment :

- Une trame de statuts types, commune à toutes les Afac régionales,
- Une plaquette de présentation des Afac régionales,
- Une foire aux questions "Pourquoi et comment créer une Afac régionale?"

LES ÉTAPES ET LES OUTILS POUR CRÉER UNE AFAC RÉGIONALE

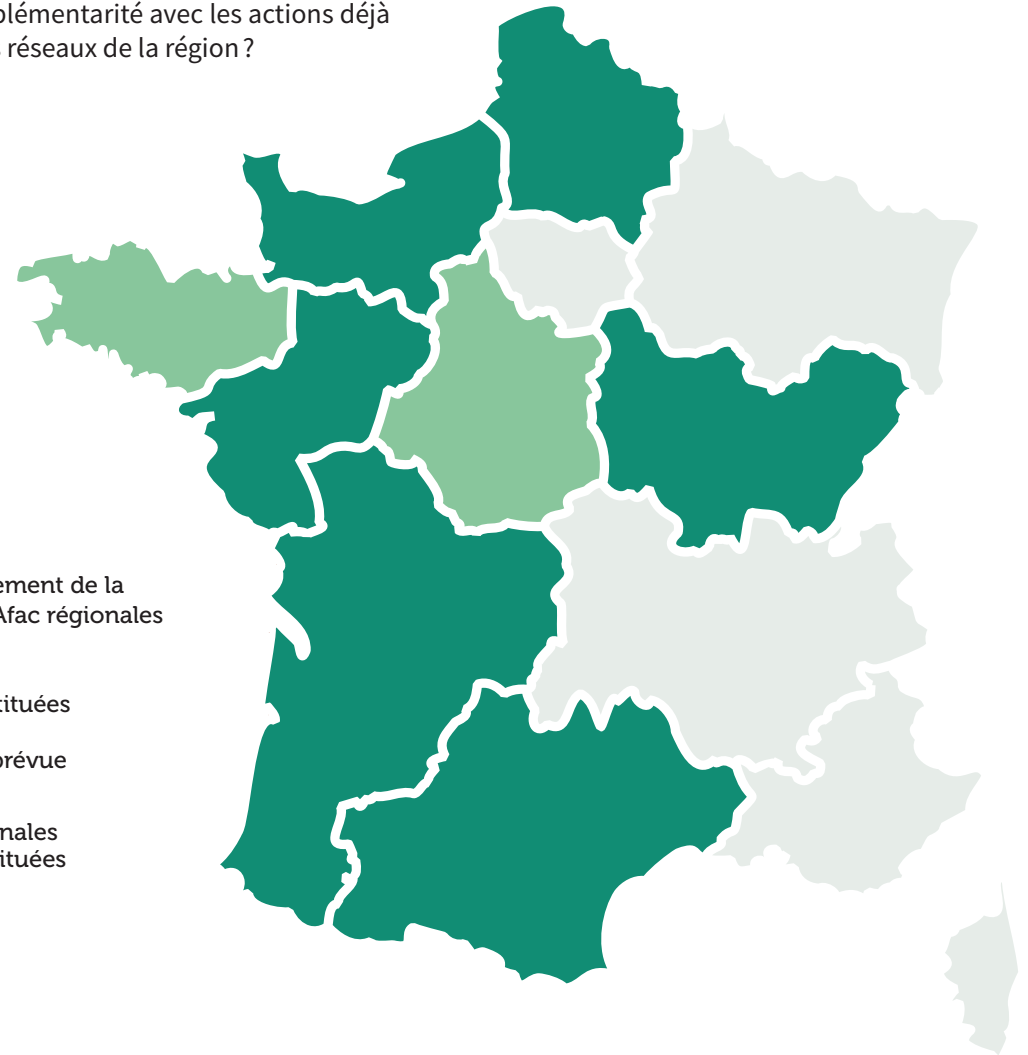
Chaque région ayant sa spécificité, il n'existe pas de méthode type pour créer une Afac régionale, l'important est de s'adapter au contexte régional. Ce processus — qui dure généralement deux ans — est à définir par un groupe de préfiguration, en associant d'une part tous les adhérents de l'Afac de la région considérée et d'autre part de nouvelles structures qui pourraient potentiellement être intéressées. Avec toutes ces parties-prenantes, il convient de réfléchir aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs du développement de l'agroforesterie dans la région ? Quels sont les atouts et complémentarité d'actions entre toutes ces structures ? Comment renforcer ce réseau en s'ouvrant à d'autres structures ?

- Qu'est-ce qu'une Afac régionale permettrait de faire en plus ? Qu'est-ce qu'elle apporterait ? En quoi pourrait-elle renforcer les actions déjà engagées ?
- À partir des statuts types des Afac régionales, quelle gouvernance imaginer pour l'Afac régionale ? Quel équilibre prévoir au sein du CA de la future association entre les trois collègues ?
- Quelles priorités stratégiques et quelle feuille d'action pour la future Afac régionale ? Avec quels moyens d'actions et quelle complémentarité avec les actions déjà portées par d'autres réseaux de la région ?

État de l'avancement de la constitution d'Afac régionales (en juin 2024) :

-  Afac constituées
-  Création prévue en 2024
-  Afac régionales non constituées





FONDS POUR L'ARBRE

S'UNIR POUR LES HAIES



©Photo: Karolina Sambońska

www.fondspourlarbre.fr

